

Etats financiers intermédiaires résumés : notes illustrées

Traduction française
Juin 2017

**Guide to condensed interim
financial statements**



Sommaire

About this guide	2
References and abbreviations	4
Independent auditors' report on review of condensed consolidated interim financial statements	5
États financiers intermédiaires résumés	7
État résumé de la situation financière	8
État résumé du résultat net et des autres éléments du résultat global	10
État résumé de variation des capitaux propres	12
Tableau résumé des flux de trésorerie	14
Notes aux états financiers intermédiaires résumés	16
Annexes	
I Nouvelles normes ou amendements en vigueur en 2017 et textes à venir (selon l'IASB)	56
II Présentation du résultat global – présentation en deux états	58
III État résumé du résultat net et des autres éléments du résultat global – états financiers trimestriels	60
Acknowledgements	63
Keeping in touch	64

Notes aux états financiers intermédiaires résumés

Base de préparation	16
1. Entité présentant les états financiers	16
2. Base de préparation	16
3. Recours aux jugements et à des estimations	16
Performance de la période	18
4. Secteurs opérationnels	18
5. Caractère saisonnier des activités	20
6. Activités abandonnées	21
7. Autres produits/charges	22
Avantages du personnel	23
8. Paiements fondés sur des actions	23
9. Avantages du personnel	24
Impôts sur le résultat	25
10. Charge d'impôt sur le résultat	25
11. Supprimé	26
Actifs	27
12. Stocks	27
13. Groupe détenu en vue de la vente	27
14. Immobilisations corporelles	28
15. Immobilisations incorporelles et goodwill	29
Capitaux propres et passifs	31
16. Capital et réserves	31
17. Emprunts	31
18. Provisions	33
Instruments financiers	34
19. Instruments financiers	34
Composition du groupe	42
20. Acquisition d'une filiale	42
21. Acquisition d'une participation ne donnant pas le contrôle	45
Autres informations	46
22. Actifs et passifs éventuels	46
23. Parties liées	47
24. Événement post-clôture	47
Règles et méthodes comptables	48
25. Principales méthodes comptables	48
26. Nouvelles normes publiées mais non encore en vigueur	48

About this guide

This guide has been produced by the KPMG International Standards Group (part of KPMG IFRG Limited).

The guide is intended to help entities to prepare and present condensed consolidated interim financial statements in accordance with IAS 34 *Interim Financial Reporting* by illustrating one possible format for financial statements for a fictitious multinational corporation involved in general business activities. This hypothetical reporting entity has been applying IFRS for some time – i.e. it is not a first-time adopter of IFRS. For more information on adopting IFRS for the first time, see Chapter 6.1 in the 13th edition 2016/17 of our publication [Insights into IFRS](#).

Content

This guide assumes that the hypothetical reporting entity:

- chooses to publish a set of condensed interim financial statements;
- has previously issued annual financial statements and the users of the interim financial statements will have access to the last annual financial statements;
- provides only significant updates to the information that was reported in the notes to the last annual financial statements;
- prepares its interim financial statements on a consolidated basis;
- applies the same accounting policies as in its last annual financial statements; and
- prepares a half-yearly interim report, but does not prepare quarterly interim reports.

Standards covered

This guide reflects standards, amendments and interpretations (broadly referred to in this guide as 'standards') that have been issued by the IASB as at 15 March 2017 and that are required to be applied by an entity with an annual reporting period beginning on 1 January 2017 ('currently effective requirements'). Standards other than IAS 34 are not illustrated in this guide, except in the context of disclosures in the notes to the condensed interim financial statements. The early adoption of standards that are effective for annual periods beginning after 1 January 2017 ('forthcoming requirements') has not been illustrated.

In addition, IFRS and its interpretation change over time. Accordingly, this guide should not be used as a substitute for referring to the standards and other relevant interpretative guidance.

Preparers should also consider applicable legal and regulatory requirements. This guide does not consider the requirements of any particular jurisdiction – e.g. IFRS does not require the presentation of separate financial statements for the parent entity. Consequently, this guide includes only consolidated financial statements.

What's new in 2017?

[Appendix I](#) provides a comprehensive list of new standards issued by the IASB, distinguishing between those that are effective for an entity with an annual reporting period beginning on 1 January 2017, and those with a later effective date.

The Group has no transactions that are affected by newly effective standards, either because these new standards relate to disclosures that are not specifically required in interim financial statements or because the Group's existing accounting policies are already consistent with the new requirements. As such, these new requirements are not illustrated in this guide.

Users and regulators have shown a growing interest in the possible impact of the new major standards that have been issued but are not yet effective – i.e. IFRS 9 *Financial Instruments*, IFRS 15 *Revenue from Contracts with Customers* and IFRS 16 *Leases*. Regulators have indicated an expectation that preparers progressively enhance the related disclosures, including the provision of quantitative information, as new accounting policies are defined, estimation uncertainty reduces and the effective date of a new standard approaches.

As a consequence, although it is not explicitly required by IAS 34, this guide illustrates in [Note 26](#) how an entity might describe updates to information relevant to assessing the possible impact that the application of the new standards will have on its financial statements in the period of initial application. The appropriate level of disclosure will ultimately depend on the status of the reporting entity's preparations to adopt any standards not yet effective as well as the extent of disclosure in the last annual financial statements.

Need for judgement

This guide is part of our suite of publications – [Guides to financial statements](#) – and specifically focuses on compliance with IAS 34. Although it is not exhaustive, it illustrates the disclosures required by IAS 34 for a hypothetical reporting entity, merely for illustrative purposes and, as such, largely without regard to materiality.

The preparation and presentation of financial statements requires the preparer to exercise judgement – e.g. in terms of the choice of accounting policies, the ordering of notes to the financial statements, how the disclosures should be tailored to reflect the reporting entity's specific circumstances, and the relevance of disclosures considering the needs of the users.

Materiality

Specific guidance on materiality and its application to interim financial statements is included in paragraphs 23–25 of IAS 34.

Materiality is relevant to the presentation and disclosure of items in the interim financial statements and should be assessed based on interim period financial information, not the full annual reporting period. The overriding goal is to ensure that an interim financial report includes all information that is relevant to understanding an entity's financial position on the interim reporting date and its financial performance during the interim period.

Preparers also need to take care not to reduce the understandability of an entity's financial statements by obscuring material information with immaterial information or by aggregating material information that is different by nature or function. Individual disclosures that are not material to the financial statements do not have to be presented – even if they are a minimum requirement of a standard. Preparers need to consider the appropriate level of disclosure based on materiality for the interim period.

Step-up in the quality of financial statements

Investors continue to ask for a step-up in the quality of business reporting, so companies should be careful not to become buried in compliance to the exclusion of relevance. In preparing their financial statements, companies need to focus on improving their communication by reporting financial information in a meaningful way and innovating their financial statement presentation and disclosure in the broader context of better business reporting. For more information, see our [Better Business Reporting](#) website.

References and abbreviations

References are included in the left-hand margin of this guide to identify their sources. Generally, they relate only to presentation and disclosure requirements.

IAS 34.15 Paragraph 15 of IAS 34.

[IFRS 2.45] Paragraph 45 of IFRS 2. The square brackets indicate that the paragraph relates to presentation or disclosure requirements in annual financial statements. Such presentation or disclosures are not specifically required in condensed interim financial statements, unless they are judged to be material to an understanding of the interim period.

Insights 2.3.60.10 Paragraph 2.3.60.10 of the 13th edition 2016/17 of our publication [Insights into IFRS](#).

The following markings in the left-hand margins indicate the following.

Disclosures that apply only to entities in the scope of IFRS 8 *Operating Segments* and IAS 33 *Earnings per Share*.

Major changes since the previous edition of this guide that relate to:

- new disclosure requirements in IAS 34 (reflecting consequential amendments introduced by new or revised standards); or
- updates of information disclosed in relation to events and transactions that are considered significant to an understanding of the changes in financial position and performance of the example entity since the end of the last annual reporting period.

The following abbreviations are used often in this guide.

CGU	Cash-generating unit
EBITDA	Earnings before interest, tax, depreciation and amortisation
NCI	Non-controlling interests
Notes	Notes to the condensed consolidated interim financial statements
OCI	Other comprehensive income

[Name of the Company]

Independent auditors' report on review of condensed consolidated interim financial statements

Independent auditors' report on review of condensed consolidated interim financial statements^a

[Addressee]

[Name]

Introduction

We have reviewed the accompanying condensed consolidated statement of financial position of *[name of the Company]* as at 30 June 2017, the condensed consolidated statements of profit or loss and other comprehensive income, changes in equity and cash flows for the six-month period then ended, and notes to the interim financial statements ('the condensed consolidated interim financial statements'). Management is responsible for the preparation and presentation of these condensed consolidated interim financial statements in accordance with IAS 34 *Interim Financial Reporting*. Our responsibility is to express a conclusion on these condensed consolidated interim financial statements based on our review.

Scope of review

We conducted our review in accordance with the International Standard on Review Engagements 2410 *Review of Interim Financial Information Performed by the Independent Auditor of the Entity*. A review of interim financial statements consists of making inquiries, primarily of persons responsible for financial and accounting matters, and applying analytical and other review procedures. A review is substantially less in scope than an audit conducted in accordance with International Standards on Auditing and consequently does not enable us to obtain assurance that we would become aware of all significant matters that might be identified in an audit. Accordingly, we do not express an audit opinion.

Conclusion

Based on our review, nothing has come to our attention that causes us to believe that the accompanying condensed consolidated interim financial statements as at 30 June 2017 are not prepared, in all material respects, in accordance with IAS 34 *Interim Financial Reporting*.

KPMG

[Date of report]

[Address]

^a. This example report has been prepared based on International Standards on Review Engagements 2410 *Review of Interim Financial Information Performed by the Independent Auditor of the Entity*. Its format does not reflect the legal requirements of any particular jurisdiction.

[Nom de la société]

États financiers intermédiaires résumés

30 juin 2017

État résumé de la situation financière^{a, b, c}

IAS 34.8(a), 10, 20(a)

En milliers d'euros	Note	30 juin 2017	31 décembre 2016
Actifs			
Immobilisations corporelles	14	24 235	31 049
Immobilisations incorporelles et goodwill	15	6 290	4 661
Actifs biologiques	12(b)	7 629	8 716
Créances clients et autres débiteurs	19	171	-
Immeubles de placements	14(c)	1 405	250
Entités mises en équivalence		1 791	1 948
Autres actifs financiers, y compris dérivés	19	3 767	3 525
Actifs d'impôt différé		1 568	1 376
Avantages du personnel		300	731
Actifs non courants^d		47 156	52 256
Actifs biologiques		156	140
Stocks	12	12 005	12 119
Autres actifs financiers, y compris dérivés	19	526	1 032
Créances d'impôt courant		-	228
Créances clients et autres débiteurs	19	21 700	17 999
Avances et acomptes		-	1 200
Trésorerie et équivalents de trésorerie	19	2 356	1 850
		36 743	34 568
Actifs détenus en vue de la vente ^e	13	12 891	-
Actifs courants^d		49 634	34 568
Total des actifs		96 790	86 824

[IFRS 5.38, 40]

État résumé de la situation financière (suite)

IAS 34.8(a), 10, 20(a)

<i>En milliers d'euros</i>	<i>Note</i>	30 juin 2017	31 décembre 2016
Capitaux propres			
Capital	16	14 979	14 550
Prime d'émission	16	4 777	3 500
Réserves		1 179	449
Résultats non distribués		16 132	13 886
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la Société		37 067	32 385
Participations ne donnant pas le contrôle		3 519	3 109
Total des capitaux propres		40 586	35 494
Passifs			
Emprunts et dettes financières	17, 19	21 364	19 206
Avantages du personnel	9	606	841
Dettes fournisseurs et autres crédetes	19	252	5
Produits différés		1 172	862
Provisions	18	1 100	400
Passifs d'impôt différé		2 587	1 567
Passifs non courants^d		27 081	22 881
Découverts bancaires	19	120	282
Passifs d'impôt courant		323	-
Emprunts et dettes financières	17, 19	4 413	4 386
Dettes fournisseurs et autres crédetes	19	20 429	21 813
Produits différés		38	768
Provisions	18	150	1 200
		25 473	28 449
Passifs directement liés aux groupes d'actifs détenus en vue de la vente ^e	13	3 650	-
Passifs courants^d		29 123	28 449
Total des passifs		56 204	51 330
Total des capitaux propres et passifs		96 790	86 824

Les notes des pages 16 à 55 font partie intégrante de ces états financiers intermédiaires résumés.

IAS 34.10

a. Each of the condensed primary financial statements include, at a minimum, each of the headings and subtotals that were included in the last annual financial statements. Additional line items are included if their omission would make the financial statements misleading.

b. When the interim financial statements are unaudited, this fact may, in practice, be disclosed. This may also be a requirement in some jurisdictions.

IAS 1.BC33, 34.8, 15B(g), 16A(a), 20(a), Insights 5.9.30.22

c. Under IAS 34, the minimum components of condensed interim financial statements do not include a statement of financial position as at the beginning of the preceding period when comparative information is restated following a change in accounting policy, correction of an error or reclassification of items. However, disclosure is required for certain events and transactions, including a change in accounting policy or correction of a material prior-period error.

IAS 1.60–61

d. The Group has made a current/non-current distinction in the statement of financial position. An entity may present its assets and liabilities broadly in order of liquidity if such a presentation provides information that is reliable and more relevant. Our publication [Guide to annual financial statements – Illustrative disclosures for banks](#) provides an example presentation of assets and liabilities in order of liquidity.

IFRS 5.30, IAS 34.10, Insights 5.9.40.20

e. Although it is not specifically required by IAS 34, in our view non-current assets or a disposal group classified as held-for-sale or held-for-distribution at the interim reporting date should be presented separately from other assets and liabilities in the condensed statement of financial position.

État résumé du résultat net et des autres éléments du résultat global^a

IAS 34.8(b), 10, 20(b)

Pour la période de six mois prenant fin au 30 juin

<i>En milliers d'euros</i>	Note	2017	2016
			Retraité ^b
Activités poursuivies			
Produits	4	52 536	51 593
Coût des ventes	12, 14, 18	(31 344)	(31 920)
Marque brute		21 192	19 673
Autres produits	7, 14	620	190
Frais de commercialisation et de distribution		(7 698)	(7 498)
Charges administratives	9, 18, 20	(8 474)	(8 358)
Frais de recherche et développement		(605)	(349)
Autres charges	7, 13, 15, 20	(826)	-
Résultat opérationnel		4 209	3 658
Produits financiers	19, 20	456	345
Charges financières		(880)	(1 004)
Résultat financier net		(424)	(659)
Quote-part dans le résultat des entités mises en équivalence (nette d'impôt)		233	278
Résultat avant impôt	4	4 018	3 277
Charge d'impôt sur le résultat	10	(1 147)	(744)
Résultat après impôt des activités poursuivies		2 871	2 533
Activité abandonnée^c			
Résultat des activités abandonnées, net d'impôt ^d	6	379	(422)
Résultat net		3 250	2 111
Autres éléments du résultat global			
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat			
Réévaluation des immobilisations corporelles	14	200	-
Réévaluations du passif (de l'actif) au titre des prestations définies		72	(15)
Impôt lié ^e		(90)	5
		182	(10)
Éléments susceptibles d'être reclassés en résultat			
Activités à l'étranger – écart de conversion		437	330
Entités mises en équivalence – quote-part des autres éléments du résultat global		10	-
Reclassement des écarts de conversion à la suite d'une perte de l'influence notable		20	-
Couverture de l'investissement net – perte nette		(3)	(8)
Couvertures de flux de trésorerie – partie efficace de la variation de juste valeur		(93)	97
Couvertures de flux de trésorerie – reclassées en résultat ^f		(17)	(11)
Actifs financiers disponibles à la vente – variation nette de la juste valeur		199	74
Actifs financiers disponibles à la vente – reclassés en résultat ^f		(47)	-
Impôt lié ^e		(14)	(53)
		492	429
Autres éléments du résultat global de la période, nets d'impôt		674	419
Résultat global de la période		3 924	2 530

* Voir note 6.

État résumé du résultat net et des autres éléments du résultat global (suite)

IAS 34.8(b), 10, 20(b)

Pour la période de six mois prenant fin au 30 juin

En milliers d'euros	Note	2017	2016 Retraité*
Résultat net de la période attribuable aux :			
Propriétaires de la Société		3 053	2 023
Participations ne donnant pas le contrôle		197	88
		3 250	2 111
Résultat global de la période attribuable aux :			
Propriétaires de la Société		3 703	2 396
Participations ne donnant pas le contrôle		221	134
		3 924	2 530
Résultat par action			
Résultat de base par action (en euros)		0,84	0,52
Résultat dilué par action (en euros)		0,80	0,51
Résultat par action – activités poursuivies^g			
Résultat de base par action (en euros)		0,72	0,66
Résultat dilué par action (en euros)		0,69	0,65

IAS 34.11

IAS 34.11

* Voir note 6.

Les notes des pages 16 à 55 font partie intégrante de ces états financiers intermédiaires résumés.

IAS 1.99–100, 34.8(b), 8A, 10, 20(b)

a. The Group has presented comprehensive income following a one-statement approach and has analysed expenses based on functions within the Group. Alternatively, an entity may present the analysis based on nature if this presentation provides information that is reliable and more relevant. The analysis of expenses may also be presented in the notes. Appendix II provides an illustration of the alternative two-statement approach.

Insights 2.8.50.110

b. In our view, although not specifically required by IFRS, it is necessary to highlight that the comparatives are not the same as the financial information published previously.

IFRS 5.30, IAS 34.10, Insights 5.9.40.20

c. Although it is not specifically required by IAS 34, in our view operations that are discontinued at the interim reporting date or disposed of during the interim period should be presented separately, following the principles in IFRS 5 *Non-current Assets Held for Sale and Discontinued Operations*.

IFRS 5.33(a)–(b), IAS 1.82(ea)

d. The Group has elected to disclose a single amount of post-tax profit or loss of discontinued operations in the statement of profit or loss and OCI, and has analysed that single amount into revenue, expenses and the pre-tax profit or loss in Note 6. Alternatively, an entity may present the analysis in the statement.

IAS 1.91, 34.10

e. The Group has elected to present individual components of OCI before related tax with an aggregate amount presented for tax in the statement of profit or loss and OCI. Alternatively, individual components of OCI may be presented net of related tax effects.

IAS 1.94, 34.10

f. The Group has elected to present reclassification adjustments in the statement of profit or loss and OCI. Alternatively, these adjustments may be presented in the notes.

IAS 34.10, Insights 5.9.50.10

g. Although it is not specifically required by IAS 34, the Group has disclosed:

- the earnings per share from continuing operations on the face of the condensed consolidated statement of profit or loss and OCI; and
- the earnings per share from discontinued operations in the notes (see Note 6).

 The appropriate level of disclosure for an interim reporting period may vary depending on materiality.

État résumé de variation des capitaux propres

IAS 34.8(c), 10, 20(c)

Pour la période de 6 mois prenant fin au 30 juin 2017

Attribuable aux propriétaires de la Société													
En milliers d'euros	Note	Capital social	Prime d'émission	Réserve de conversion	Réserve de couverture	Réserve de juste valeur	Réserve de ré-évaluation	Réserve d'actions propres	Obligations convertibles – composante capitaux propres	Résultats non distribués	Total	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Solde au 1er janvier 2017		14 550	3 500	143	490	96	-	(280)	-	13 886	32 385	3 109	35 494
Résultat global de la période													
Résultat net		-	-	-	-	-	-	-	-	3 053	3 053	197	3 250
Autres éléments du résultat global		-	-	440	(74)	102	134	-	-	48	650	24	674
Résultat global de la période		-	-	440	(74)	102	134	-	-	3 101	3 703	221	3 924
Transactions avec les propriétaires de la Société													
Contributions et distributions													
Émission d'actions ordinaires dans le cadre d'un regroupement d'entreprises	20	24	63	-	-	-	-	-	-	120	207	-	207
Émission d'actions ordinaires	16	390	1 160	-	-	-	-	-	-	-	1 550	-	1 550
Émission d'obligations convertibles	17	-	-	-	-	-	-	-	109	-	109	-	109
Actions propres vendues ^a		-	19	-	-	-	-	11	-	-	30	-	30
Dividendes	16	-	-	-	-	-	-	-	-	(1 243)	(1 243)	-	(1 243)
Paiements fondés sur des actions réglés en instruments de capitaux propres ^b	8	-	-	-	-	-	-	-	-	361	361	-	361
Options sur actions exercées	16	15	35	-	-	-	-	-	-	-	50	-	50
Total des contributions et distributions		429	1 277	-	-	-	-	11	109	(762)	1 064	-	1 064
Variations des parts d'intérêts													
Acquisition de participations ne donnant pas le contrôle sans modification du contrôle	21	-	-	8	-	-	-	-	-	(93)	(85)	(115)	(200)
Participations ne donnant pas le contrôle lors de l'acquisition de filiales	20	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	304	304
Total des variations des parts d'intérêts		-	-	8	-	-	-	-	-	(93)	(85)	189	104
Total des transactions avec les propriétaires de la Société		429	1 277	8	-	-	-	11	109	(855)	979	189	1 168
Solde au 30 juin 2017		14 979	4 777	591	416	198	134	(269)	109	16 132	37 067	3 519	40 586
Solde au 1er janvier 2016		14 550	3 500	(129)	434	17	-	-	-	8 481	26 853	2 720	29 573

Résultat global de la période													
Résultat net	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 023	2 023	88	2 111
Autres éléments du résultat global	-	-	248	73	62	-	-	-	-	(10)	373	46	419
Résultat global de la période	-	-	248	73	62	-	-	-	-	2 013	2 396	134	2 530
Transactions avec les propriétaires de la Société													
Contributions et distributions													
Dividendes	16	-	-	-	-	-	-	-	-	(524)	(524)	-	(524)
Paiements fondés sur des actions réglés en instruments de capitaux propres ^b	8	-	-	-	-	-	-	-	-	173	173	-	173
Total des transactions avec les propriétaires de la Société	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(351)	(351)	-	(351)
Solde au 30 juin 2016	14 550	3 500	119	507	79	-	-	-	-	10 143	28 898	2 854	31 752

Les notes des pages 16 à 55 font partie intégrante de ces états financiers intermédiaires résumés.

IAS 32.33,
Insights 7.3.480

a. IFRS does not mandate a specific method of presenting treasury shares within equity. However, local laws may prescribe the allocation method. Therefore, an entity needs to take into account its legal environment when choosing how to present its own shares within equity. An entity needs to choose a presentation format, to be applied consistently to all treasury shares. The Group has elected to present the total cost of treasury shares as a separate category of equity.

Insights 4.5.900.30

b. Generally, IFRS 2 *Share-based Payment* does not address whether an increase in equity recognised in connection with a share-based payment transaction should be presented in a separate component within equity or within retained earnings. In our view, either approach is allowed under IFRS. The Group has elected to present this increase in retained earnings.

Tableau résumé des flux de trésorerie

IAS 34.8(d), 10, 20(d)

Pour la période de six mois prenant fin au 30 juin			
En milliers d'euros	Note	2017	2016
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles^a			
Résultat net		3 250	2 111
Ajustements pour :			
– Amortissement des immobilisations corporelles		2 435	2 490
– Amortissement des immobilisations incorporelles		295	355
– (Reprise de) perte de valeur sur immobilisations corporelles	14	(393)	1 123
– Pertes de valeur sur immobilisations incorporelles	15	16	285
– Pertes de valeur relatives à un groupe destiné à la vente	13	25	-
– Variation de juste valeur des actifs biologiques		60	(38)
– Variation de juste valeur des immeubles de placement		(55)	(50)
– Résultat financier net		424	659
– Quote-part dans le résultat des entités mises en équivalence (nette d'impôt)		(233)	(278)
– Résultat de cession d'immobilisations corporelles	14	(26)	(25)
– Résultat de cession des activités abandonnées, net d'impôt	6	(516)	-
– Paiements fondés sur des actions réglés en instruments de capitaux propres		361	173
– Charges d'impôt		1 122	700
		6 765	7 505
Variation des :			
– stocks		(751)	450
– créances clients et autres débiteurs		(7 990)	2 126
– avances et acomptes		1 200	(1 200)
– dettes fournisseurs et autres créditeurs		3 939	(1 765)
– provisions et avantages du personnel		(329)	132
– produits différés		(420)	-
Flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles		2 414	7 248
Intérêts payés ^{b, c}		(920)	(800)
Impôts payés		(200)	(950)
Trésorerie nette liée aux activités opérationnelles		1 294	5 498
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Intérêts reçus ^b		116	85
Dividendes reçus ^b		51	100
Produits de cession d'immobilisations corporelles	14	1 177	406
Produits de cession d'actifs financiers		495	359
Produits de cession d'une activité abandonnée, sous déduction de la trésorerie cédée ^d	6	10 890	-
Acquisition de filiale, sous déduction de la trésorerie acquise	20	(1 799)	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	14	(11 983)	(2 315)
Acquisition d'immeubles de placement		(300)	-
Acquisition d'actifs biologiques non courants		(155)	(219)
Acquisition d'autres actifs financiers		(215)	-
Dépenses de développement		(846)	(881)
Trésorerie nette utilisée par les activités d'investissement		(2 569)	(2 465)

Tableau résumé des flux de trésorerie (suite)

Pour la période de six mois prenant fin au 30 juin

IAS 34.8(d), 10, 20(d)

<i>En milliers d'euros</i>	<i>Note</i>	2017	2016
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Produits de l'émission d'actions ordinaires	16	1 550	-
Produits de l'émission d'obligations convertibles	17	5 000	-
Produits de l'émission d'actions préférentielles remboursables	17	2 000	-
Produits de vente d'actions propres		30	-
Produits issus de l'exercice d'options sur actions	16	50	-
Produits issus du règlement de dérivés		6	11
Coûts de transaction imputables aux prêts et emprunts	17	(311)	-
Acquisition de participations ne donnant pas le contrôle	21	(200)	-
Remboursement d'emprunts	17	(4 811)	(3 408)
Remboursement de dettes résultant des contrats de location-financement	17	(130)	(123)
Dividendes versés ^b	16	(1 243)	(524)
Trésorerie nette liée aux (utilisée par les) activités de financement		1 941	(4 044)
Augmentation (diminution) nette de trésorerie et équivalents de trésorerie		666	(1 011)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1 ^{er} janvier*		1 568	2 226
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie détenue		2	7
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 30 juin*		2 236	1 222

* Les découverts bancaires remboursables à vue et qui font partie intégrante de la gestion de la trésorerie du Groupe constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Les notes des pages 16 à 55 font partie intégrante de ces états financiers intermédiaires résumés.

IAS 7.18, 34.10

a. The Group has elected to present cash flows from operating activities using the indirect method. Alternatively, an entity may present operating cash flows using the direct method, disclosing major classes of gross cash receipts and payments related to operating activities. An example of this presentation is illustrated in Appendix III to our publication [Guide to annual financial statements – Illustrative disclosures](#) (October 2016).

IAS 7.31, Insights 2.3.50.10–20

b. IFRS requires cash flows from interest and dividends received and paid to be disclosed separately. In our view, such disclosure is required in the statement of cash flows, rather than in the notes. In the absence of specific guidance in IFRS, an entity is required to choose an accounting policy, to be applied consistently, for classifying interest and dividends paid as either operating or financing activities, and interest and dividends received as either operating or investing activities. The Group has elected to classify cash flows from interest paid as operating activities, cash flows from interest received and dividends received as investing activities, and cash flows from dividends paid as financing activities.

Insights 2.3.50.38

c. In our view, an entity should choose an accounting policy, to be applied consistently, to classify cash flows related to capitalised interest as follows:

- as cash flows from investing activities if the other cash payments to acquire the qualifying asset are reflected as investing activities; or
- consistently with interest cash flows that are not capitalised.

The Group has presented capitalised interest consistently with interest cash flows that are not capitalised.

IFRS 5.33, Insights 5.4.220.50

d. The Group has presented a condensed consolidated statement of cash flows that includes an analysis of all cash flows in total – i.e. including both continuing and discontinued operations; amounts related to discontinued operations are disclosed in the notes (see Note 6). However, in our view cash flows from discontinued operations may be presented in other ways.

IAS 34.8(e)

Notes aux états financiers intermédiaires résumés^a

1. Entité présentant les états financiers

[Nom] (la « Société ») est domiciliée en [pays]. Les états financiers intermédiaires résumés consolidés (les « états financiers intermédiaires ») pour la période de six mois prenant fin au 30 juin 2017 comprennent la Société et ses filiales (l'ensemble désigné comme « le Groupe ») et la quote-part du Groupe dans les entreprises associées et coentreprises. Les principaux domaines d'activité du Groupe sont la fabrication de papiers et produits dérivés du papier, la sylviculture et la vente de bois (voir note 4).

2. Base de préparation^{b, c}

IAS 34.10, 15, 19

Ces états financiers intermédiaires ont été préparés conformément à IAS 34 « Information financière intermédiaire » et doivent être lus en relation avec les derniers états financiers consolidés annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016 du Groupe (les « derniers états financiers annuels »). Ils ne comprennent pas toutes les informations nécessaires à un jeu complet d'états financiers selon les IFRS. Ils comprennent toutefois une sélection de notes expliquant les événements et opérations significatifs en vue d'appréhender les modifications intervenues dans la situation financière et la performance du Groupe depuis les derniers états financiers annuels.

Ces états financiers consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration du [date].^d

3. Recours aux jugements et à des estimations

IAS 34.41

En préparant ces états financiers intermédiaires, la Direction a exercé des jugements, effectué des estimations et fait des hypothèses ayant un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

IAS 34.16A(d), 28

Les jugements significatifs exercés par la Direction pour appliquer les méthodes comptables du Groupe et les sources principales d'incertitude relatives aux estimations sont identiques à ceux ayant affecté les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016.^e

IAS 1.113–114

a. Notes are presented, to the extent practicable, in a systematic manner and are cross-referred to/from items in the primary statements. In determining a systematic manner of presentation, an entity considers the effect on the understandability and comparability of the financial statements. The Group has applied its judgement in presenting related information together in a manner that it considers to be most relevant to an understanding of its financial performance and financial position. The order presented is only illustrative and entities need to tailor the organisation of the notes to fit their specific circumstances.

IAS 1.4, 25, 122,
10.14, 16, 34.15
Insights 5.9.10.34,
36

b. Although it is not illustrated, an entity considers whether it is relevant to disclose certain matters related to the use of the going concern basis of accounting in its interim financial statements. An entity discloses in interim financial statements any material uncertainties related to events or conditions that may cast significant doubt on its ability to continue as a going concern, identified before the date of authorisation for issue, regardless of whether they were disclosed in the last annual financial statements. An entity may also disclose the absence of a material uncertainty that existed at the date of authorisation for issue of its last annual financial statements and the judgement involved in reaching that conclusion. For example disclosures related to going concern matters, see Appendix VI to our publication [Guide to annual financial statements – Illustrative disclosures](#) (October 2016).

IAS 34.20,
Insights 5.9.70

c. Unless an entity is a new company, condensed interim financial statements include comparative primary financial statements; otherwise, they cannot claim to comply with IAS 34. This is particularly important for entities that did not produce interim financial statements in prior years. However, in our view management should exercise judgement to decide what comparative information (both quantitative and narrative) should be included in the selected explanatory notes.

IAS 10.17–18

d. Although it is not specifically required by IAS 34, it may be relevant to a user's understanding to disclose the date of authorisation and who gave the authorisation, because any event that occurs after that date is not disclosed or adjusted in the condensed interim financial statements of the current interim period. These disclosures may also be required by local laws.

IAS 34.16A(d)

e. Although it is not illustrated, an entity discloses the nature and amount of material changes in estimates of amounts reported in prior interim reporting periods or in prior financial years.

IAS 34.8(e)

Notes aux états financiers intermédiaires résumés (suite)

3. Recours aux jugements et à des estimations (suite)

a. Évaluation des justes valeurs

IAS 34.16A(j),
IFRS 13.93(g)

Le Groupe a mis en place un dispositif pour contrôler les évaluations de juste valeur. Une équipe spécifique d'évaluation qui est responsable de la supervision de toute évaluation significative de la juste valeur, en particulier les évaluations du niveau 3, rapporte au Directeur Financier.

Cette équipe revoit régulièrement les données non observables clés et les ajustements d'évaluation. Si la juste valeur est évaluée à partir d'informations émanant de tiers (cotations de courtiers ou services externes d'évaluation), l'équipe chargée de l'évaluation analyse les informations ainsi obtenues afin de s'assurer que ces dernières sont conformes aux dispositions des IFRS et que le niveau de hiérarchie de la juste valeur retenue est pertinent.

Il en est référé au Comité d'Audit du Groupe pour les problématiques d'évaluation significatives.

Dans la mesure du possible, lors de l'évaluation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif, le Groupe s'appuie sur des données de marché observables. Les évaluations de juste valeur sont classées selon une hiérarchie comptant trois niveaux, en fonction des données utilisées dans la technique d'évaluation.

- *Niveau 1* : juste valeur évaluée sur la base de cours (non ajustés) observés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.
- *Niveau 2* : juste valeur évaluée à l'aide de données, autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (sous forme de prix) ou indirectement (déterminées à partir de prix).
- *Niveau 3* : juste valeur pour l'actif ou le passif évaluée à l'aide de données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Si les données utilisées dans l'évaluation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif peuvent être classées à différents niveaux dans la hiérarchie de la juste valeur, la juste valeur obtenue est alors classée globalement au même niveau de hiérarchie que la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est significative pour la juste valeur prise dans son ensemble.

IFRS 13.95,
IAS 34.16A(j)

Le Groupe comptabilise les transferts de niveaux à la fin de la période durant laquelle le transfert a été effectué.

De plus amples informations sur les hypothèses utilisées lors de l'évaluation de la juste valeur se trouvent dans la [note 19](#) – Instruments financiers.

IAS 34.8(e)

Notes aux états financiers intermédiaires résumés (suite)

4. Secteurs opérationnels

a. Informations sur les secteurs à présenter

IAS 34.16A(g)(i)

IAS 34.16A(g)(ii)

IAS 34.16A(g)(iii)

	Secteurs à présenter						Secteurs à présenter						Total des secteurs à présenter		Autres secteurs		Total			
	Papiers standards		Papiers recyclés		Emballage (activité abandonnée)**a		Sylviculture		Production de bois		Recherche et Développement									
	30 juin 2017	30 juin 2016 (retraité)*	30 juin 2017	30 juin 2016 (retraité)*	30 juin 2017	30 juin 2016 (retraité)*	30 juin 2017	30 juin 2016 (retraité)*	30 juin 2017	30 juin 2016 (retraité)*	30 juin 2017	30 juin 2016 (retraité)*	30 juin 2017	30 juin 2016 (retraité)*	30 juin 2017	30 juin 2016 (retraité)*	30 juin 2017	30 juin 2016 (retraité)*		
<i>En milliers d'euros</i>																				
Produits externes	34 315	36 821	13 656	11 030	7 543	23 193			1 984	1 823	1 550	1 493	-	-	59 048	74 360	1 031	426	60 079	74 786
Produits inter-secteurs	-	-	159	161	940	2 835			1 341	1 338	923	962	438	497	3 801	5 793	444	383	4 245	6 176
Résultats avant impôt des secteurs	2 067	2 642	3 509	1 101	(158)	(458)			708	508	(120)	640	50	33	6 056	4 466	385	98	6 441	4 564

	Secteurs à présenter						Secteurs à présenter						Total des secteurs à présenter		Autres secteurs		Total			
	Papiers standards		Papiers recyclés		Emballage (activité abandonnée)**a		Sylviculture		Production de bois		Recherche et Développement									
	30 juin 2017	31 décembre 2016 (retraité)*	30 juin 2017	31 décembre 2016 (retraité)*	30 juin 2017	31 décembre 2016 (retraité)*	30 juin 2017	31 décembre 2016 (retraité)*	30 juin 2017	31 décembre 2016 (retraité)*	30 juin 2017	31 décembre 2016 (retraité)*	30 juin 2017	31 décembre 2016 (retraité)*	30 juin 2017	31 décembre 2016 (retraité)*	30 juin 2017	31 décembre 2016 (retraité)*		
<i>En milliers d'euros</i>																				

<i>IAS 34.16A(g)(iv)</i>	Actifs sectoriels ^b	39 054	25 267	21 025	16 003	-	13 250			20 046	16 942	4 521	3 664	2 323	1 946	86 969	77 072	6 398	3 683	93 367	80 755
<i>IAS 34.16A(g)(iv)</i>	Passifs sectoriels ^b	37 399	26 907	9 875	14 316	-	2 959			4 769	7 097	1 236	1 456	169	158	53 448	52 893	237	454	53 685	53 347
<i>IFRS 8.29</i>	<p>* À la suite de l'acquisition de Papyrus Pty Limited (Papyrus) au cours de la période de six mois prenant fin au 30 juin 2017 (voir note 20), l'organisation interne du Groupe et la composition de ses secteurs à présenter ont été modifiées. Le Groupe a donc révisé l'information sectorielle pour la période de six mois prenant fin au 30 juin 2016 et pour l'exercice clos le 31 décembre 2016.</p> <p>** Voir note 6.</p>																				

IAS 34.16A(g)(iv) ^{a.} The Group has presented the Packaging segment, which is also a discontinued operation, as an operating segment. If it no longer met the definition of an operating segment, then it would not have been included in the segment disclosures; however, a description of the difference from the last annual financial statements in the basis of segmentation would have been provided.

IAS 34.16A(g)(iv) ^{b.} The Group has disclosed measures of segment asset and segment liability for all reportable segments, although they are required only if they are regularly provided to an entity's chief operating decision maker and are materially different from the amounts disclosed in the entity's last annual financial statements for that reportable segment.

IAS 34.8(e)

Notes aux états financiers intermédiaires résumés (suite)

4. Secteurs opérationnels (suite)

IAS 34.16A(g)(vi)

b. Réconciliation des résultats des secteurs à présenter

En milliers d'euros	Pour la période de six mois prenant fin au 30 juin	
	2017	2016 (retraité*)
Total des résultats avant impôt des secteurs à présenter	6 056	4 466
Résultat avant impôt des autres secteurs	385	98
Élimination des résultats inter-secteurs	(1 695)	(1 235)
Élimination des activités abandonnées	158	458
Montants non affectés :		
– Autres charges du siège	(886)	(510)
Résultat avant impôt	4 018	3 277

* Voir notes 4(a)(*) et 6.

5. Caractère saisonnier des activités

IAS 34.16A(b)

Le secteur « Sylviculture » du Groupe est soumis à des fluctuations saisonnières en raison des conditions climatiques. En particulier, la culture des pins et l'offre de services liée dans les zones géographiques principales subissent les effets défavorables liés aux conditions hivernales, essentiellement de janvier à mars. Le Groupe tente de minimiser cet effet lié à la saisonnalité par le biais de la gestion des stocks afin de satisfaire la demande durant cette période. Néanmoins, les produits et résultats de ce secteur sont généralement plus faibles les six premiers mois de l'année.

IAS 34.21

Pour la période de 12 mois prenant fin au 30 juin 2017, le secteur « Sylviculture » dégage des produits de 6 486 K€ (12 mois prenant fin au 30 juin 2016 : 6 280 K€) et un résultat avant impôt de 1 184 K€ (pour la période de 12 mois prenant fin au 30 juin 2016 : 1 687 K€).^a

IAS 34.21

- a. An entity whose business is highly seasonal is encouraged to disclose additional information, including:
- financial information for the 12 months ending at the interim reporting date; and
 - comparative information for the comparable 12-month period.

IAS 34.8(e)

Notes aux états financiers intermédiaires résumés (suite)

6. Activité abandonnée^aIAS 34.16A(i),
Insights 5.4.230

En février 2017, le Groupe a vendu l'intégralité de son secteur « Emballage » (voir note 4). La Direction s'est en effet engagée dans un plan de vente de ce secteur au début de l'année 2017 dans le cadre de sa décision stratégique de recentrer le Groupe sur ses domaines de compétence clés, à savoir la fabrication du papier pour l'imprimerie, la sylviculture et la production de bois.

Le secteur « Emballage » n'a pas été auparavant classé comme une activité détenue en vue de la vente ou abandonnée. L'état résumé du résultat net et des autres éléments du résultat global comparatif a été retraité afin de présenter cette activité abandonnée séparément des activités poursuivies.

À la suite de la cession, le Groupe a continué d'acheter des emballages à son activité abandonnée. Si les transactions intragroupes ont été entièrement éliminées des résultats financiers consolidés, la Direction a choisi d'attribuer l'élimination des transactions effectuées entre les activités poursuivies et l'activité abandonnée avant la cession de manière à refléter la poursuite de ces transactions après la cession. En effet, elle considère ces informations utiles pour les utilisateurs des états financiers.

À ces fins, la Direction a éliminé des résultats de l'activité abandonnée, les ventes inter-secteurs (et les coûts liés, diminués des profits latents) réalisées avant la cession. Compte tenu du fait que la Groupe continuera ses achats auprès de l'activité abandonnée après la cession, les achats inter-secteurs effectués par les activités poursuivies avant la cession sont maintenus dans les activités poursuivies.

<i>En milliers d'euros</i>		Pour la période de six mois prenant fin au 30 juin	
		2017	2016
a. Résultat de l'activité abandonnée^b			
<i>[IFRS 5.33(b)(i)]</i>	Produits	8 483	26 028
	Élimination des produits inter-secteurs	(940)	(2 835)
<i>[IFRS 5.33(b)(i)]</i>	Produits externes	7 543	23 193
<i>[IFRS 5.33(b)(i)]</i>	Charges	(8 641)	(26 486)
	Élimination des charges liées aux ventes inter-secteurs	936	2 827
<i>[IFRS 5.33(b)(i)]</i>	Charges externes	(7 705)	(23 659)
<i>[IFRS 5.33(b)(i)]</i>	Résultat des activités opérationnelles	(162)	(466)
<i>[IFRS 5.33(b)(ii)]</i>	Impôt sur le résultat	25	44
	Résultats des activités opérationnelles, après impôt	(137)	(422)
<i>[IFRS 5.33(b)(iii)]</i>	Résultat de cession de l'activité abandonnée	846	-
<i>[IFRS 5.33(b)(iv)]</i>	Impôt sur cession de l'activité abandonnée	(330)	-
<i>[IFRS 5.33(a)]</i>	Résultat de la période des activités abandonnées, net d'impôt	379	(422)
	Résultat de base par action (en euros) ^c	0,12	(0,14)
	Résultat dilué par action (en euros) ^c	0,11	(0,14)

IAS 34.15C, 16A(i)

a. An entity discloses the effects of changes in its composition during an interim reporting period. Although it is not specifically required by IAS 34, the Group has disclosed information that would be required by IFRS 5 in its annual financial statements. The appropriate level of disclosure may vary depending on the significance of the discontinued operation.

Insights 5.4.230.40

b. In our view, considering that IFRS 5 does not specify how the elimination should be attributed to continuing and discontinued operations, an entity may present transactions between the continuing and discontinued operations in a way that reflects the continuance of those transactions, when that is useful to the users of the financial statements. It may be appropriate to present additional disclosure either on the face of the statement of profit or loss and OCI or in the notes. In our experience, if the additional disclosure is provided in the statement of profit or loss and OCI, then judgement may be required whether the disaggregated information should be presented as part of the statement itself or as an additional disclosure alongside the totals in that statement. Clear disclosure of the approach taken to the elimination of intra-group transactions will be relevant, including an explanation of any additional analysis of discontinued operations in the notes to the statement of profit or loss and OCI.

IAS 33.68

c. Alternatively, basic and diluted earnings per share for the discontinued operation may be presented in the statement of profit or loss and OCI.

IAS 34.8(e)

Notes aux états financiers intermédiaires résumés (suite)

6. Activité abandonnée (suite)**a. Résultat de l'activité abandonnée (suite)**

[IFRS 5.33(d)]

Le profit résultant de l'activité abandonnée de 379 K€ pour la période (2016 : perte de 422 K€) est attribuable en totalité aux propriétaires de la Société. Sur le résultat des activités poursuivies de 2 871 K€ (2016 : 2 533 K€), un montant de 2 674 K€ est attribuable aux propriétaires de la Société (2016 : 2 022 K€).

[IFRS 5.33(c), 34]

b. Flux de trésorerie provenant de (utilisés par) l'activité abandonnée^a

En milliers d'euros	Pour la période de six mois prenant fin au 30 juin	
	2017	2016
Trésorerie nette liée aux activités opérationnelles	(225)	(910)
Trésorerie nette liée aux activités d'investissement	10 890	-
Flux de trésorerie nets de la période	10 665	(910)

[IAS 7.40(d)]

c. Impact de la cession sur la situation financière du Groupe

En milliers d'euros	Note	
Immobilisations corporelles	14	(7 986)
Stocks		(134)
Créances clients et autres débiteurs		(3 955)
Trésorerie et équivalents de trésorerie		(110)
Passifs d'impôt différé		110
Dettes fournisseurs et autres créditeurs		1 921
Actifs et passifs nets		(10 154)
Contrepartie reçue en numéraire		11 000
Trésorerie et équivalents de trésorerie cédés		(110)
Entrée nette de trésorerie		10 890

[IAS 7.40(c)]

[IAS 7.40(a)-(b)]

IAS 34.16A(c)

7. Autres produits/charges**a. Subventions publiques^b**

Une subvention publique d'un montant de 420 K€ a été accordée et reçue en 2016 par le Groupe. Son obtention dépendait de la réalisation par le Groupe de certains objectifs en matière de recyclage. Conformément aux conditions de la subvention, le Groupe a dû acquérir et recycler un certain volume de pâte à papier et de papier.

Au cours de la période de six mois prenant fin au 30 juin 2017, une fois les conditions de la subvention remplies, cette dernière a été comptabilisée en « autres produits » dans l'état résumé du résultat net et des autres éléments du résultat global.

b. Charges relatives au tremblement de terre^b

Au cours de la période de six mois prenant fin au 30 juin 2017, des charges de 359 K€ ont été constatées en raison d'un tremblement de terre qui a endommagé des installations de production en [pays]. Ces charges portent sur la révision des équipements de production et l'enlèvement des éléments endommagés. Ce montant a été comptabilisé en « autres charges » dans l'état résumé du résultat net et des autres éléments du résultat global.

IFRS 5.33(c)

^{a.} Alternatively, the disclosure of the net cash flows attributable to the operating, investing and financing activities of the discontinued operation may be presented separately in the statement of cash flows.

IAS 34.16A(c)

^{b.} This is an example of disclosures about the nature and amount of items affecting assets, liabilities, equity, net income or cash flows that are unusual because of their nature, size or incidence.

IAS 34.8(e)

Notes aux états financiers intermédiaires résumés (suite)

8. Paiements fondés sur des actions^a**a. Description des accords dont le paiement est fondé sur des actions**

IAS 34.15

Au 30 juin 2017, les accords de paiements fondés sur des actions au sein du Groupe sont les suivants :

[IFRS 2.45(a)]

i. Programme d'options sur actions (régulé en instruments de capitaux propres)

Au 1er janvier 2013 et au 1er janvier 2016, le Groupe a mis en place des programmes d'options sur actions qui donnent droit aux principaux dirigeants d'acquérir des actions de la Société. Au 1er janvier 2017, le Groupe a attribué des options supplémentaires présentant des caractéristiques identiques aux principaux dirigeants et aux cadres supérieurs. Dans le cadre de ces programmes, lorsque les droits sont acquis, les porteurs d'options peuvent acheter les actions au cours auquel les actions étaient cotées à la date d'attribution des options. Ces programmes sont actuellement limités aux principaux dirigeants et aux autres cadres supérieurs.

Toutes les options doivent être réglées par remise d'actions. Les caractéristiques et conditions des options sur actions attribuées au cours de la période de six mois prenant fin au 30 juin 2017 sont indiquées ci-dessous :

Date d'attribution / personnel concerné	Nombre d'options en milliers	Conditions d'acquisition des droits	Durée de vie contractuelle des options
Options attribuées aux principaux dirigeants le 1er janvier 2017	225	3 années de service et 5 % d'augmentation du résultat opérationnel sur chacune des 3 années	10 ans
Options attribuées aux cadres supérieurs le 1er janvier 2017	100	3 années de service	10 ans

[IFRS 2.46–47(a)(i), IAS 1.125]

La juste valeur des services reçus en contrepartie de l'octroi des options est basée sur la juste valeur des options octroyées, évaluée en utilisant le modèle Black-Scholes.

ii. Droits de remplacement (régulés en instruments de capitaux propres)

Lors de l'acquisition de Papyrus, le Groupe a échangé des droits à paiement fondés sur des actions réglés en instruments de capitaux propres détenus par les employés de Papyrus contre 150 000 droits à paiements fondés sur des actions réglés en instruments de capitaux propres du Groupe ayant une durée de vie contractuelle de neuf ans à partir de la date d'acquisition des droits (voir note 20).

[IFRS 2.47(a)(i)]

La juste valeur des droits de remplacement à la date d'attribution (date du regroupement d'entreprises) a été déterminée en utilisant le modèle de Black-Scholes.

iii. Plan d'achat d'actions (régulé en instruments de capitaux propres)

[IFRS 2.44–45(a)]

Au 1er janvier 2017, le Groupe a offert à 26 de ses salariés la possibilité de prendre part à un plan d'achat d'actions. Pour participer au plan, les salariés doivent épargner un montant de 5 % de leur salaire brut mensuel, plafonné à 300 € par mois, sur une période de 36 mois. Selon les termes du plan, à la fin de cette période de trois ans, les salariés ont le droit d'acheter des actions, en utilisant leur épargne, à un prix inférieur de 20 % à celui du marché à la date d'attribution. Seuls les salariés qui sont toujours en activité et ont épargné le montant exigé de leurs salaires mensuels pendant 36 mois consécutifs ont le droit d'acheter des actions. Les salariés qui quittent la Société, n'épargnent pas la fraction requise de leur salaire mensuel brut sur un mois quelconque avant la fin de la période de 36 mois, ou choisissent de ne pas exercer leurs options d'achat des actions, parce que par exemple le prix de l'action est inférieur au prix d'exercice, seront remboursés des montants qu'ils ont épargnés.

Le fait qu'un employé soit obligé d'épargner dans le but d'acheter des actions dans le cadre du plan d'achat d'actions est une condition accessoire à l'acquisition des droits. Cet aspect a été pris en compte dans la juste valeur à la date d'attribution en appliquant une décote à l'évaluation obtenue à partir du modèle de Monte-Carlo. La décote a été déterminée en estimant la probabilité que le salarié cesse d'épargner en se basant sur le comportement historique des salariés.

IAS 34.15

- a. Although it is not explicitly required by IAS 34, share-based payment transactions may be significant to an understanding of the current interim reporting period. The Group has provided details of share-based payment transactions in the period and disclosed the changes since the last annual financial statements. The appropriate level of disclosure for an interim reporting period may vary depending on the significance of the events and transactions to an understanding of the interim reporting period.

IAS 34.8(e)

Notes aux états financiers intermédiaires résumés (suite)

8. Paiements fondés sur des actions (suite)**a. Description des accords dont le paiement est fondé sur des actions (suite)**

[IFRS 2.45(a)]

iv. Droits à l'appréciation d'actions (SARs) (réglés en trésorerie)

Au 1er janvier 2017, le Groupe a attribué 300 000 droits à l'appréciation d'actions (SARs) à des membres du personnel, qui leur donnent droit à un paiement en numéraire après trois ans de service. Les SARs expirent à la fin d'une période de cinq ans à compter de la date d'attribution. Le montant du paiement est basé sur l'augmentation du prix de l'action de la Société entre la date d'attribution et la date d'exercice des droits.

[IFRS 2.47(a)(i)]

La juste valeur des SARs à la date d'attribution a été évaluée à l'aide de la formule de Black-Scholes. La juste valeur du passif, classé en avantages du personnel, est réévaluée à chaque date de clôture et à la date du règlement.

b. Évaluation des justes valeurs à la date d'attribution

[IFRS 2.52]

Les données suivantes ont été utilisées pour l'évaluation des justes valeurs des plans fondés sur des actions à la date d'attribution :

Programmes d'options

[IFRS 2.47(a)]

	Principaux dirigeants (voir (a)(i))	Cadres supérieurs (voir (a)(i))	Droits de remplacement (voir (a)(ii))	Plan d'achat d'actions (voir (a)(iii))	SARs (voir (a)(iv))
Juste valeur en date d'attribution	3,54 €	3,14 €	3,81 €	4,02 €	2,82 €
Prix de l'action en date d'attribution	10,10 €	10,10 €	10,30 €	10,10 €	10,10 €
Prix d'exercice de l'option	10,10 €	10,10 €	10,30 €	8,08 €	10,10 €
Volatilité attendue (moyenne pondérée)	40,1 %	40,1 %	42,4 %	43,3 %	43,3 %
Durée de vie de l'option (moyenne pondérée attendue)	8,6 ans	5,4 ans	5,9 ans	4,0 ans	4,0 ans
Dividendes attendus	3,2 %	3,2 %	3,2 %	n/a	3,2 %
Taux d'intérêt sans risque (basé sur les obligations d'État)	3,9 %	3,8 %	3,9 %	3,9 %	4,4 %

La volatilité attendue est estimée en prenant en compte la volatilité historique moyenne de l'action.

9. Avantages du personnel^a

IAS 34.15, 16A(d)

À la suite de la modification d'un régime de retraite pour un certain nombre de salariés en [France], l'engagement du Groupe au titre des régimes à prestations définies a diminué de 100 K€ au cours de la période de six mois prenant fin au 30 juin 2017 (30 juin 2016 : aucune variation). Un coût des services passés négatif de 100 K€ suite à la modification d'avantages est comptabilisé en « charges administratives » dans l'état résumé du résultat net et des autres éléments du résultat global au 30 juin 2017.

IAS 19.99, BC59, 34.B9, Insights 5.9.150

- a. Determining whether there is a need to remeasure the net defined benefit liability (asset) for interim reporting purposes requires judgement and depends on the potential materiality of the remeasurement. However, an updated measurement of plan assets and obligations is required when a plan amendment, curtailment or settlement is recognised. The Group has remeasured the net defined benefit liability during the interim reporting period due to a plan amendment, and has provided relevant disclosure. The appropriate level of disclosure for an interim reporting period may vary depending on the materiality of the changes in the actuarial valuation.

IAS 34.8(e)

Notes aux états financiers intermédiaires résumés (suite)

IAS 34.15

10. Charge d'impôt sur le résultat^a

IAS 34.30(c)

La charge d'impôt sur le résultat comptabilisée est déterminée sur la base du résultat avant impôt de la période intermédiaire, multiplié par la meilleure estimation faite par la Direction du taux d'impôt annuel moyen pondéré attendu pour la totalité de l'exercice. Ce taux est ajusté pour tenir compte de l'impact fiscal de certains éléments comptabilisés en totalité au cours de la période intermédiaire. Par conséquent, le taux d'impôt effectif figurant dans les états financiers intermédiaires peut différer de l'estimation faite par la Direction du taux d'impôt effectif dans les états financiers annuels.

Pour la période de six mois prenant fin au 30 juin 2017, le taux d'impôt effectif du Groupe pour les activités poursuivies s'élève à 29 % (pour la période de six mois prenant fin au 30 juin 2016 : 23 %). L'évolution du taux d'impôt effectif est liée essentiellement aux facteurs suivants :

- Un avantage fiscal accordé les années précédentes en [pays] a été supprimé au cours du 2ème semestre 2016 et ne devrait pas être rétabli dans le futur.
- Le 31 mars 2017, Papyrus, ancienne entreprise associée du Groupe, est devenue une filiale (voir note 20). Le résultat net de Papyrus était présenté comme « net d'impôt » selon la méthode de la mise en équivalence, alors que l'entreprise exerce son activité dans une juridiction dont le taux d'impôt est plus élevé. Cet effet a été pris en compte dans la détermination du taux d'impôt annuel moyen pondéré pour la totalité de l'exercice.
- En avril 2017, le taux d'impôt au [pays], où le Groupe génère la moitié de son bénéfice imposable, a augmenté de 3 %. Le nouveau taux s'applique au bénéfice imposable réalisé après le 1er mai 2017.
- Au cours du semestre, des ajustements des prix de transfert avec la filiale [nom de la filiale] ont conduit à une augmentation de la charge d'impôt compte tenu des taux d'impôt différents existant entre [nom de la filiale] et le Groupe. Le Groupe a comptabilisé cette dette au cours de la période.
- Des ajustements relatifs aux déclarations fiscales des exercices précédents ont été comptabilisés pour leur totalité au cours de la période de six mois prenant fin au 30 juin 2017. Ces charges sont liées aux redressements effectués par les autorités fiscales lors de l'examen des déclarations fiscales produites pour les années d'imposition non prescrites dans certaines juridictions.

IAS 34.15

- a. Although it is not explicitly required by IAS 34, this is an example of events and transactions for which disclosures are provided because the events and transactions are significant to an understanding of the current interim reporting period.

IAS 34.8(e)

Notes aux états financiers intermédiaires résumés (suite)

11. Supprimé

IAS 34.8(e)

Notes aux états financiers intermédiaires résumés (suite)

12. Stocks

IAS 34.15B(a)

a. Dépréciation des stocks^a

Au cours de la période de six mois prenant fin au 30 juin 2017, le Groupe a comptabilisé une dépréciation du stock de produits finis de 258 K€ relative à du papier spécifique acheté pour un client qui a ultérieurement fait faillite. Celle-ci est comptabilisée en « coût des ventes » dans l'état résumé du résultat net et des autres éléments du résultat global. Aucune dépréciation de stock n'avait été comptabilisée au cours de la période de six mois prenant fin au 30 juin 2016.

b. Transfert d'actifs biologiques^a

Au cours de la période de six mois prenant fin au 30 juin 2017, 1 131 K€ de bois récolté a été transféré en stock (2016 : 985 K€).

13. Groupe détenu en vue de la vente^bIAS 34.16A(i),
[IFRS 5.38, 41]

En juin 2017, la Direction s'est engagée dans un plan de cession d'une partie de l'outil de production du secteur « Papiers standards ». Une partie de cet outil de production est présentée en tant que groupe détenu en vue de la vente. Un programme actif de recherche d'un acquéreur a été lancé et la vente est attendue pour le mois d'avril 2018.

Au 30 juin 2017, le groupe d'actifs détenus en vue de la vente se compose d'actifs pour 12 891 K€ et de dettes pour 3 650 K€ :

<i>En milliers d'euros</i>	<i>Note</i>	
Immobilisations corporelles	14	8 756
Stocks		2 750
Créances clients et autres débiteurs		1 385
Dettes fournisseurs et autres créditeurs		(3 650)
		9 241

IAS 34.15B(b)

Une perte de valeur de 25 K€ a été comptabilisée en « autres charges » dans l'état résumé du résultat net et des autres éléments du résultat global, ramenant la valeur comptable du groupe détenu en vue de la vente à sa juste valeur diminuée des coûts de la vente.^a

IAS 34.15B

a. This is an example of events and transactions for which, if they are significant, disclosures are required by IAS 34.

IAS 34.16A(i)

b. An entity discloses the effects of changes in its composition during an interim reporting period. Although it is not specifically required by IAS 34, the Group has disclosed details of non-current assets and non-current liabilities held for sale that would be required in its annual financial statements. The appropriate level of disclosure may vary depending on the significance of the non-current assets and non-current liabilities held for sale. For example disclosures for the distribution of non-cash assets to owners, see Appendix IV to our publication [Guide to annual financial statements – Illustrative disclosures](#) (October 2016).

Notes aux états financiers intermédiaires résumés (suite)

14. Immobilisations corporelles**a. Acquisitions et cessions**

Au cours de la période de six mois prenant fin au 30 juin 2017, le Groupe a acquis des immobilisations corporelles pour un montant de 12 156 K€ (30 juin 2016 : 2 315 K€). Ce montant est calculé hors capitalisation des coûts d'emprunt, mais comprend les immobilisations corporelles acquises dans un regroupement d'entreprises (voir note 20) pour un montant de 1 955 K€ (30 juin 2016 : néant). En outre, le Groupe a acquis une parcelle de terrain en vue d'y construire une nouvelle usine. Le coût d'acquisition s'est élevé à 1 100 K€. Le Groupe a commencé la construction de l'usine ; les coûts encourus cumulés à la date de clôture s'élèvent à 682 K€.

Des actifs d'une valeur nette comptable de 7 986 K€ ont été cédés dans le cadre de l'abandon d'activité (voir note 6). D'autres actifs d'une valeur nette comptable de 1 151 K€ ont été cédés au cours de la période de six mois prenant fin au 30 juin 2017 (30 juin 2016 : 381 K€) et ont donné lieu à la comptabilisation d'une plus-value de cession de 26 K€ (30 juin 2016 : plus-value de 25 K€) comptabilisée en « autres produits » dans l'état résumé du résultat net et des autres éléments du résultat global. Des actifs d'une valeur nette comptable de 8 756 K€ ont été reclassés en actifs détenus en vue de la vente (voir note 13) (30 juin 2016 : néant).

b. Reprise de perte de valeur liée à un nouveau produit^a

En 2016, des mesures de restrictions réglementaires concernant la fabrication d'un nouveau produit du secteur opérationnel « Papiers standards », ont conduit le Groupe à évaluer la valeur recouvrable de la ligne de production correspondante.

Celle-ci se rapporte à un nouveau produit d'avant-garde qui devait être disponible à la vente en 2017. Cependant, en 2016, une inspection réglementaire a démontré que le produit ne répondait pas à certaines normes environnementales, ce qui nécessite des changements significatifs dans les procédés de fabrication. En conséquence, la mise en production a été différée et la date du lancement du produit reportée.

En 2016, la Direction a donc estimé la valeur recouvrable de l'UGT (la ligne de production) sur la base de sa valeur d'utilité, en faisant l'hypothèse qu'elle fonctionnerait à compter d'août 2018. Sur la base de l'évaluation réalisée à cette date, la valeur comptable de la ligne de production s'est avérée supérieure à sa valeur recouvrable s'élevant à 1 083 K€. En conséquence, une perte de valeur de 1 408 K€ a été comptabilisée à la clôture du 31 décembre 2016, soit 1 123 K€ sur les immobilisations corporelles et 285 K€ se rapportant aux coûts de développement immobilisés (voir note 15).

Au cours du 1^{er} semestre 2017, en raison de changements dans ses prévisions, le Groupe a réexaminé ses estimations, ce qui l'a conduit à reprendre une partie de la perte de valeur initialement comptabilisée. La valeur recouvrable a été estimée à 1 576 K€. Le Groupe a par conséquent repris à hauteur de 493 K€ la perte de valeur initialement comptabilisée, dont 393 K€ relatifs à des immobilisations corporelles et 100 K€ aux coûts de développement immobilisés.

IAS 34.8(e)

IAS 34.15B(d)

IAS 34.15B(b), 16A(d)

[IAS 36.130(a)-(d)]

[IAS 36.130(e)]

[IAS 36.130(a)-(e)]

IAS 34.15B(b), 15C, 16A(d), B35-B36

^a IAS 34 requires disclosure of the nature and amount of changes in estimates. In addition, impairment losses and reversals of impairment losses are examples of disclosures that, if they are significant, are required by IAS 34. Although it is not specifically required by IAS 34, the Group has disclosed information that would be required by IAS 36 *Impairment of Assets* in annual financial statements in respect of the indicator-based impairment testing carried out during the interim reporting period. Furthermore, the Group has disclosed the key assumptions used (discount rate and terminal growth rate) to determine the recoverable amount of assets and CGUs, although disclosures beyond the discount rate are required by IAS 36 only for CGUs containing goodwill or indefinite-lived intangible assets. The appropriate level of disclosure may vary depending on the circumstances of the individual entity.

Notes aux états financiers intermédiaires résumés (suite)

14. Immobilisations corporelles (suite)**b. Reprise de perte de valeur liée à un nouveau produit (suite)**

La perte de valeur et la reprise ultérieure sont comptabilisées en « coût des ventes » dans l'état résumé du résultat net et des autres éléments du résultat global.^a

L'estimation de la valeur d'utilité a été effectuée en retenant un taux d'actualisation avant impôt de 10,5 % (2016 : 9,8 %) et un taux de croissance pour déterminer la valeur terminale de 3 % à partir de 2023 (2016 : 3 % à partir de 2022).

c. Transfert en immeuble de placement^b

Au cours de la période de six mois prenant fin au 30 juin 2017, un immeuble d'une valeur comptable de 600 K€ a été transféré en immeuble de placement, dans la mesure où le bâtiment n'était plus utilisé par le Groupe et qu'il a donc été décidé qu'il serait loué à un tiers.

Juste avant ce transfert, le Groupe a réévalué l'immeuble à la juste valeur et comptabilisé un profit de 200 K€ en autres éléments du résultat global.

d. Engagements d'investissements

Au cours de la période de six mois prenant fin au 30 juin 2017, le Groupe a conclu un contrat d'achat d'immobilisations corporelles pour 1 465 K€ (30 juin 2016 et 31 décembre 2016 : néant) ; la livraison est prévue en mars 2018.

15. Immobilisations incorporelles et goodwill**a. Reprise de perte de valeur liée à un nouveau produit**

Comme indiqué en note 14, le Groupe a comptabilisé à la clôture 2016 une perte de valeur de 285 K€ sur des coûts de développement immobilisés concernant une ligne de production. Au cours de la période de six mois prenant fin au 30 juin 2017, un montant de 100 K€ a été repris.

b. Perte de valeur liée à la production de bois

À la suite d'une perte constatée au 30 juin 2017 au niveau du secteur opérationnel « Production de bois » (voir note 4), le Groupe a évalué la valeur recouvrable de l'UGT correspondant au secteur opérationnel.

La valeur comptable de l'UGT étant supérieure à sa valeur recouvrable estimée à 3 654 K€, une perte de valeur de 116 K€ a été comptabilisée (30 juin 2016 : néant). La perte de valeur a été intégralement affectée au goodwill, réduisant le goodwill inclus dans le secteur opérationnel « Production de bois » à 960 K€. Elle a été comptabilisée en « autres charges » dans l'état résumé du résultat net et des autres éléments du résultat global.

La valeur recouvrable de l'UGT a été déterminée sur la base de sa valeur d'utilité en recourant aux services d'experts indépendants.

IAS 34.8(e)

IAS 34.15B(b), 16A(d)

[IAS 36.126(a)–(b)]

[IAS 36.130(g)]

IAS 34.15B(e)

IAS 34.15B(b), 16A(d),
[IAS 36.126(a)–(b)]

IAS 34.15B(b), 16A(d)

[IAS 36.130(e)]

[IAS 36.134(c)]

IAS 36.126,
Insights
3.10.430.20–30

a. If an entity classifies expenses based on their function, then any loss is allocated to the appropriate function. In our view, in the rare case that an impairment loss cannot be allocated to a function, it should be included in 'other expenses' as a separate line item if it is significant – e.g. impairment of goodwill – with additional information given in a note. In our view, an impairment loss that is recognised in published interim financial statements should be presented in the same line item as in the annual financial statements, even if the asset is subsequently sold and the gain or loss on disposal is included in a line item that is different from impairment losses in the annual financial statements.

IAS 34.15B

b. This is an example of events and transactions for which, if they are significant, disclosures are required by IAS 34.

IAS 34.8(e)

Notes aux états financiers intermédiaires résumés (suite)

15. Immobilisations incorporelles et goodwill (suite)**b. Perte de valeur liée à la production de bois (suite)**

[IAS 1.125, 36.134(d)]

La valeur d'utilité a été déterminée en actualisant les flux de trésorerie futurs de l'utilisation continue de l'UGT. Les modalités de détermination de la valeur d'utilité au 30 juin 2017 sont similaires à celles qui avaient été retenues pour le test de 2016 et reposent sur les hypothèses clés suivantes :

- Le taux d'actualisation avant impôt de 9,6 % (2016 : 10,0 %) est fondé sur les obligations d'État à 10 ans sur le marché approprié et dans la même monnaie que les flux de trésorerie, augmenté d'une prime de risque pour refléter à la fois le risque général du marché actions et le risque spécifique de l'UGT.
- Cinq années de flux de trésorerie sont incluses dans le modèle d'actualisation des flux de trésorerie. Le taux de croissance à long terme à l'infini de 1,8 % à partir de 2023 (2016 : 2,0 % à partir de 2022) a été déterminé comme étant le plus faible entre le taux de croissance nominal du PIB pour les pays dans lesquels l'UGT est installée et un taux composé annuel de croissance de l'EBITDA estimé par la Direction.
- Un taux de croissance de l'EBITDA budgété de 8,0 % pour les cinq prochaines années (2016 : 9,0 %) a été appliqué. Il est basé sur les prévisions de résultats futurs, en prenant en compte l'expérience passée ajustée des prévisions de croissance des produits. La croissance des produits est basée sur les taux de croissance moyens réalisés durant les cinq exercices précédents, la croissance estimée du volume de vente et des prix au cours des cinq exercices à venir. La hausse des prix a été estimée à un niveau constant supérieur à celui de l'inflation pour les cinq prochaines années, en ligne avec les informations obtenues de courtiers externes qui publient des analyses statistiques des tendances du marché à long terme.

À la suite de la comptabilisation de la perte de valeur de l'UGT « Production de bois » du Groupe, la valeur recouvrable est égale à la valeur comptable. En conséquence, toute modification défavorable d'une hypothèse clé pourrait conduire à constater des pertes de valeur complémentaires.

Les autres UGT n'ont pas fait l'objet de tests de dépréciation car il n'y avait pas d'indicateur de perte de valeur au cours de la période de six mois prenant fin au 30 juin 2017.

IFRS 3.B67(d),
IAS 34.16A(i)**c. Réconciliation des valeurs comptables du goodwill**

<i>En milliers d'euros</i>	<i>Note</i>	30 juin 2017
Coût		
Solde au 1er janvier 2017		3 545
Acquisition résultant d'un regroupement d'entreprises	<i>20</i>	541
Solde au 30 juin 2017		4 086
Pertes de valeurs		
Solde au 1er janvier 2017		138
Perte de valeur		116
Solde au 30 juin 2017		254
Valeur comptable		
Solde au 1er janvier 2017		3 407
Solde au 30 juin 2017		3 832

IAS 34.8(e)

Notes aux états financiers intermédiaires résumés (suite)

16. Capital et réserves**a. Émission d'actions ordinaires**

IAS 34.16A(e)

En avril 2017, l'assemblée générale des actionnaires a décidé l'émission de 130 000 actions ordinaires à un prix d'émission de 11,92 € par action (2016 : néant).

De plus, 5 000 actions ordinaires ont été émises suite à l'exercice d'options attribuées aux principaux dirigeants dans le cadre du programme d'options sur actions de 2013 et dont les droits sont acquis (2016 : néant). Le prix moyen d'exercice des options a été de 10 € par option.

Par ailleurs, 8 000 actions ordinaires ont été émises lors de l'acquisition de Papyrus (voir note 20).

b. Dividendes

IAS 34.16A(f)

Les dividendes suivants ont été décidés et versés par la Société :

En milliers d'euros	Pour la période de six mois prenant fin au 30 juin	
	2017	2016
25,97 centimes par action ordinaire éligible (2016 : 4,28 centimes)	805	86
25,03 centimes par action préférentielle non remboursable (2016 : 25,03 centimes)	438	438
	1 243	524

17. Emprunts et dettes financières^a

IAS 34.16A(e)

En milliers d'euros	Devise	Taux d'intérêt nominal	Année d'échéance	Valeur nominale	Valeur comptable
Solde au 1er janvier 2017					23 592
Emprunts émis					
Obligations convertibles (voir (a))	EUR	3,00 %	2019	5 000	4 596
Actions préférentielles remboursables (voir (b))	EUR	4,40 %*	2022	2 000	1 939
Prêts bancaires non garantis (voir note 20)	USD	3,80 %	2017	510	500
Emprunts remboursés					
Prêt accordé par des entreprises associées	EUR	4,80 %	-	(1 000)	(1 000)
Prêts bancaires garantis	GBP	LIBOR + 1 %	-	(3 694)	(3 694)
Prêts bancaires non garantis	EUR	5,5 %	-	(117)	(117)
Passifs relatifs aux contrats de location-financement	EUR	(6,5 - 7,0 %)	-	(130)	(130)
Autres mouvements					91
Solde au 30 juin 2017					25 777

* Taux de dividendes pour les actions préférentielles remboursables.

a. Obligations convertibles

En milliers d'euros

Produits de l'émission des obligations convertibles (1 250 000 obligations d'un montant nominal de 4 €)	5 000
Coûts de transaction	(250)
Produits nets	4 750
Montant comptabilisé en capitaux propres (net des coûts de transaction de 9 K€)	(163)
Intérêts courus	9
Valeur comptable au 30 juin 2017	4 596

IAS 34.16A(e)

a. Although IAS 34 only requires the disclosure of issues and repayments of debt securities, the Group has provided additional disclosure by reconciling the opening and closing balance of total loans and borrowings. The appropriate level of disclosure for an interim reporting period may vary depending on the significance of these transactions.

Notes aux états financiers intermédiaires résumés (suite)

17. Emprunts et dettes financières (suite)

a. Obligations convertibles (suite)

Les obligations sont convertibles en 250 000 actions ordinaires du Groupe en mai 2020, sur option du porteur, ce qui correspond à un ratio de conversion d'une action pour cinq obligations convertibles ; les obligations non converties sont remboursables à la demande.

b. Actions préférentielles remboursables

En milliers d'euros

Produits de l'émission des actions préférentielles remboursables	2 000
Coûts de transaction	(61)
Valeur comptable au 30 juin 2017	1 939

Au cours de la période de six mois prenant fin au 30 juin 2017, 1 000 000 d'actions préférentielles remboursables ont été émises et entièrement libérées au nominal de 2 € par action (2016 : néant). Aucun droit de vote n'est attaché aux actions préférentielles remboursables. Les porteurs des actions préférentielles n'ont droit aux actifs résiduels qu'à hauteur de la valeur nominale de leurs actions.

Ces actions sont obligatoirement remboursables au nominal le 31 mai 2023. Le Groupe doit payer aux porteurs d'actions préférentielles remboursables des dividendes annuels de 4,4 % du montant nominal le 31 mai de chaque année jusqu'à l'échéance.

IAS 34.8(e)

Notes aux états financiers intermédiaires résumés (suite)

18. Provisions

a. Restructuration

IAS 34.15B(c)

Une provision de 600 K€ a été constituée au cours de l'exercice 2016 suite à l'engagement du Groupe dans un plan de restructuration de la division de production et de distribution de papier de Paper Pabus Co., en raison d'une baisse de la demande liée à des circonstances économiques détériorées. La restructuration s'est achevée au cours du premier semestre 2017 pour un coût de 500 K€. La provision non utilisée de 100 K€ a été reprise avec pour contrepartie le « coût des ventes » dans l'état résumé du résultat net et des autres éléments du résultat global.

b. Remise en état des sites

i. Roumanie

IAS 34.16A(c)

Selon la législation roumaine, la filiale du Groupe en Roumanie doit remettre en état un terrain contaminé avant la fin de l'année 2019. Au cours de la période de six mois prenant fin au 30 juin 2017, le Groupe a constitué une provision de 500 K€ pour faire face à ses obligations.

En raison de la nature « long terme » de ce passif, la principale incertitude relative au montant à comptabiliser en provision concerne les coûts qui seront supportés. En particulier, le Groupe a retenu comme hypothèse que le site sera réhabilité en utilisant la technologie et les matériaux disponibles actuellement. La provision a été calculée en utilisant un taux d'actualisation de 5,9 % qui représente le taux sans risque en Roumanie. Il est prévu que les travaux de réhabilitation du site se déroulent progressivement sur les deux prochaines années.

ii. Acquisition de Papyrus

À l'occasion de l'acquisition de Papyrus, le Groupe a comptabilisé des provisions environnementales pour 150 K€, calculées sur une base provisoire (voir note 20).

c. Droits ou taxes

IAS 34.16A(c)

Le groupe a comptabilisé pour sa totalité le passif lié aux taxes environnementales à la fin de l'exercice fiscal (31 mars), date à laquelle survient le fait générateur tel que défini par la législation applicable. Au 30 juin 2017, aucun passif lié aux taxes environnementales n'a été comptabilisé. Le groupe a ainsi enregistré une charge administrative de 30 K€, correspondant aux droits et taxes de l'exercice fiscal clos au 31 mars 2017, en résultat net de la période de six mois prenant fin au 30 juin 2017 (2016 : 30 K€).

IAS 34.8(e)

Notes aux états financiers intermédiaires résumés (suite)

19. Instruments financiers**a. Valeurs comptables et justes valeurs^a**IFRS 7.25-26, 29-30,
13.93(a)-(b), 94, 97,
99, IAS 34.16A(j)

Le tableau ci-dessous présente les valeurs comptables et les justes valeurs des actifs financiers et des passifs financiers, ainsi que leur niveau dans la hiérarchie de la juste valeur, pour les instruments financiers évalués à la juste valeur. Il ne comprend pas d'information quant à la juste valeur d'actifs financiers et de passifs financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur dans la mesure où la valeur comptable correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur.

	Valeur comptable		Valeur comptable				Juste valeur			
	Actifs non courants		Actifs courants			Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	Créances clients et autres débiteurs	Autres actifs financiers, y compris dérivés	Créances clients et autres débiteurs	Autres actifs financiers, y compris dérivés	Trésorerie et équivalents de trésorerie					
<i>En milliers d'euros</i>										
30 juin 2017										
Actifs financiers évalués à la juste valeur										
Swaps de taux d'intérêt utilisés comme couverture	-	116	-	-	-	116	-	116	-	116
Contrats de change à terme utilisés comme couverture	-	-	-	227	-	227	-	227	-	227
Autres contrats de change à terme	-	-	-	86	-	86	-	86	-	86
Instruments de dette souveraine	-	-	-	213	-	213	213	-	-	213
Instruments de dette d'entreprise	-	118	-	-	-	118	78	40	-	118
Instruments de capitaux propres	-	961	-	-	-	961	961	-	-	961
Actifs financiers non évalués à la juste valeur^b										
Créances clients et autres débiteurs*	171	-	21 393	-	-	21 564				21 555
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	-	-	2 356	2 356				
Instruments de dette d'entreprise	-	2 572	-	-	-	2 572				2 581
	171	3 767	21 393	526	2 356	28 213				
31 décembre 2016										
Actifs financiers évalués à la juste valeur										
Swaps de taux d'intérêt utilisés comme couverture	-	131	-	-	-	131	-	131	-	131
Contrats de change à terme utilisés comme couverture	-	-	-	375	-	375	-	375	-	375
Autres contrats de change à terme	-	-	-	89	-	89	-	89	-	89
Instruments de dette souveraine	-	-	-	568	-	568	568	-	-	568

Instruments de dette d'entreprise	-	373		-	-	-	373	373	-	-	373
Instruments de capitaux propres	-	765		-	-	-	765	540	-	225	765
Actifs financiers non évalués à la juste valeur^b											
Créances clients et autres débiteurs*	-	-		17 719	-	-	17 719				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-		-	-	1 850	1 850				
Instruments de dette d'entreprise	-	2 256		-	-	-	2 256				2 263
	-	3 525		17 719	1 032	1 850	24 126				
Les autres débiteurs qui ne sont pas des actifs financiers (contrats de construction en cours – 2017 : 307 K€, 2016 : 280 K€) ne sont pas inclus.											

IFRS 7.B1–B3

a. The Group has grouped its financial instruments into 'classes'. Although IFRS 7 *Financial Instruments: Disclosures* does not define 'classes', as a minimum instruments measured at amortised cost should be distinguished from those measured at fair value.

IFRS 7.29

b. The Group has not disclosed the fair values for financial instruments such as cash and cash equivalents, because their carrying amounts are a reasonable approximation of fair value.

Notes aux états financiers intermédiaires résumés (suite)

19. Instruments financiers (suite)**a. Valeurs comptables et justes valeurs (suite)**

	Valeur comptable		Valeur comptable				Juste valeur			
	Passifs non courants		Passifs courants				Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	Dettes fournisseurs et autres créiteurs	Emprunts	Découverts bancaires	Dettes fournisseurs et autres créiteurs	Emprunts	Total				
<i>En milliers d'euros</i>										
30 juin 2017										
Passifs financiers évalués à la juste valeur										
Swaps de taux d'intérêt utilisés comme couverture	(20)	-	-	-	-	(20)	-	(20)	-	(20)
Contrats de change à terme utilisés comme couverture	-	-	-	(8)	-	(8)	-	(8)	-	(8)
Contrepartie éventuelle	(232)	-	-	-	-	(232)	-	-	(232)	(232)
Passifs financiers non évalués à la juste valeur^a										
Découverts bancaires	-	-	(120)	-	-	(120)				
Prêts bancaires garantis	-	(7 108)	-	-	(481)	(7 589)				(8 325)
Prêts bancaires non garantis	-	-	-	-	(501)	(501)				(502)
Obligations émises non garanties	-	(5 948)	-	-	(3 064)	(9 012)				(9 491)
Obligations convertibles – composante dette	-	(4 596)	-	-	-	(4 596)				(4 592)
Actions préférentielles remboursables	-	(1 939)	-	-	-	(1 939)				(1 936)
Dividendes payables sur actions préférentielles remboursables	-	-	-	-	(20)	(20)				
Passifs relatifs aux contrats de location-financement	-	(1 773)	-	-	(347)	(2 120)				(1 976)
Dettes fournisseurs et autres créiteurs	-	-	-	(20 421)	-	(20 421)				
	(252)	(21 364)	(120)	(20 429)	(4 413)	(46 578)				
31 décembre 2016										
Passifs financiers évalués à la juste valeur										
Swaps de taux d'intérêt utilisés comme couverture	(5)	-	-	-	-	(5)	-	(5)	-	(5)
Contrats de change à terme utilisés comme couverture	-	-	-	(7)	-	(7)	-	(7)	-	(7)
Passifs financiers non évalués à la juste valeur^a										
Découverts bancaires	-	-	(282)	-	-	(282)				
Prêts bancaires garantis	-	(8 093)	-	-	(3 000)	(11 093)				(12 113)
Prêts bancaires non garantis	-	-	-	-	(117)	(117)				(118)

Obligations émises non garanties	-	(9 200)		-	-	-	(9 200)				(9 612)
Prêts accordés par des entreprises associées	-	-		-	-	(1 000)	(1 000)				
Passifs relatifs aux contrats de location-financement	-	(1 913)		-	-	(269)	(2 182)				(2 016)
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	-	-		-	(21 806)	-	(21 806)				
	(5)	(19 206)		(282)	(21 813)	(4 386)	(45 692)				

IFRS 7.29

- a. The Group has not disclosed the fair values for financial instruments such as cash and cash equivalents, because their carrying amounts are a reasonable approximation of fair value.

IAS 34.8(e)

Notes aux états financiers intermédiaires résumés (suite)

19. Instruments financiers (suite)**b. Évaluation des justes valeurs****i. Techniques d'évaluation et données non observables clés**

Les tableaux suivants recensent les techniques d'évaluation des justes valeurs de niveau 2 et 3 au 30 juin 2017 et au 31 décembre 2016 pour les instruments financiers évalués à la juste valeur dans l'état de la situation financière, et les données non observables clés utilisées. Les processus d'évaluation correspondants appliqués par le Groupe sont présentés à la note 3.

Instruments financiers évalués à la juste valeur

Type	Techniques d'évaluation	Données non observables clés	Corrélation entre les données non observables clés et l'évaluation de la juste valeur
Contrepartie éventuelle	<i>Flux de trésorerie actualisés</i> : La méthode d'évaluation correspond à la valeur actualisée des paiements attendus, à un taux d'actualisation ajusté du risque. Les paiements attendus sont calculés en prenant en compte différents scénarios d'EBITDA estimé, le montant à payer selon chaque scénario et la probabilité de chaque scénario.	<ul style="list-style-type: none"> – Taux de croissance annuelle des produits estimé (30 juin 2017 : 3 % à 8 %). – Taux d'EBITDA estimée (30 juin 2017 : 8 %). – Taux d'actualisation ajusté du risque (30 juin 2017 : 5,5 %). 	<p>La juste valeur estimée augmenterait (diminuerait) si :</p> <ul style="list-style-type: none"> – le taux de croissance annuelle des produits était plus élevé (moins élevé) ; – le taux d'EBITDA était plus élevée (moins élevée) ; ou – le taux d'actualisation ajusté du risque était moins élevé (plus élevé). <p>De manière générale, toute évolution du taux de croissance annuelle des produits s'accompagne d'une évolution similaire du taux d'EBITDA.</p>
Instruments de capitaux propres	<i>Technique des comparables de marché</i> : La méthode d'évaluation s'appuie sur les multiples obtenus à partir des prix cotés d'entreprises comparables à l'entité et son EBITDA attendu. Cette estimation est ajustée pour tenir compte du caractère non négociable des titres de capitaux propres.	<ul style="list-style-type: none"> – Taux de croissance annuelle des produits estimé (30 juin 2017 : 2 % à 6 % ; 31 décembre 2016 : 3 % à 6 %) – Taux d'EBITDA estimée (30 juin 2017 : 4 % ; 31 décembre 2016 : 4,5 %). – Multiple ajusté (30 juin 2017 : 4 à 6 ; 31 décembre 2016 : 4 à 7). 	<p>La juste valeur estimée augmenterait (diminuerait) si :</p> <ul style="list-style-type: none"> – le taux de croissance annuelle des produits était plus élevé (moins élevé) ; – le taux d'EBITDA était plus élevée (moins élevée) ; ou – le multiple ajusté était plus élevé (moins élevé). <p>De manière générale, toute évolution du taux de croissance annuelle des produits s'accompagne d'une évolution similaire du taux d'EBITDA.</p>
Instruments de dette d'entreprise	<i>Technique des comparables de marché / flux de trésorerie actualisés</i> : La juste valeur est estimée en fonction (i) des prix cotés actuels ou récents de titres similaires sur des marchés non actifs et (ii) de la valeur actuelle nette, calculée au moyen de taux d'actualisation dérivés des prix cotés de titres présentant des échéances et des notes de crédit similaires qui se négocient sur des marchés actifs, ajustée pour tenir compte d'un facteur d'illiquidité.	Non applicable.	Non applicable.

IFRS 13.91(a), 92, 93(d), (h)(i), 99, IAS 34.16A(j)

IFRS 3.B67(b)(iii)

IAS 34.8(e)

Notes aux états financiers intermédiaires résumés (suite)

19. Instruments financiers (suite)**b. Évaluation des justes valeurs (suite)****i. Techniques d'évaluation et données non observables clés (suite)**

Instruments financiers évalués à la juste valeur (suite)

Type	Techniques d'évaluation	Données non observables clés	Corrélation entre les données non observables clés et l'évaluation de la juste valeur
Contrats de change à terme	<i>Fixation des prix à terme</i> : La juste valeur est calculée au moyen de taux de change à terme cotés à la date de clôture et d'évaluations de la valeur actualisée basées sur les courbes de rendement de contrats de grande qualité dans les différentes devises.	Non applicable.	Non applicable.
Swaps de taux d'intérêt	<i>Modèles de swaps</i> : La juste valeur correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés. Les estimations des flux de trésorerie futurs à taux variable sont basées sur les taux de swaps cotés, les prix des contrats « futurs » et les taux d'emprunts interbancaires. Les flux de trésorerie estimés sont actualisés au moyen d'une courbe des taux élaborée à partir de sources similaires et qui reflète le taux interbancaire de référence utilisé par les intervenants du marché lors de la fixation des prix des swaps de taux d'intérêt. L'estimation de la juste valeur est soumise à un ajustement au titre du risque de crédit reflétant celui du Groupe et de la contrepartie, calculé selon des primes dérivées de swaps sur risque de crédit ou de prix d'obligations.	Non applicable.	Non applicable.

ii. Transferts entre le niveau 1 et 2

Le 30 juin 2017, des instruments de dette d'entreprise disponibles à la vente d'une valeur comptable de 40 K€ ont été transférés du niveau 1 au niveau 2 dans la mesure où les cours cotés sur le marché pour ce type d'instrument de dette ne sont plus régulièrement disponibles. Pour déterminer la juste valeur de ces instruments de dette, la Direction a utilisé une technique d'évaluation dans laquelle toutes les données d'entrées significatives étaient basées sur des données de marché observables. Il n'y a pas eu de transfert en provenance du niveau 2 vers le niveau 1 au cours de la période de six mois prenant fin au 30 juin 2017 et aucun transfert dans un sens ou dans l'autre au cours de la période de six mois prenant fin au 30 juin 2016.

IFRS 13.91(a), 92,
93(d), (h)(i), 99,
IAS 34.16A(j)IFRS 13.93(c),
IAS 34.15B(k), 16A(j)

IAS 34.8(e)

Notes aux états financiers intermédiaires résumés (suite)

19. Instruments financiers (suite)**b. Évaluation des justes valeurs (suite)****iii. Justes valeurs de niveau 3**

Réconciliation des justes valeurs de niveau 3

Le tableau suivant rapproche les soldes d'ouverture et les soldes de clôture pour les justes valeurs de niveau 3.

<i>En milliers d'euros</i>	<i>Note</i>	Instruments de capitaux propres – disponibles à la vente	Contrepartie éventuelle
Solde au 1er janvier 2016		-	-
Profit inclus dans les autres éléments du résultat global			
– Variation nette de la juste valeur (non réalisée)		6	-
Acquisitions		212	-
Solde au 30 juin 2016		218	-
Solde au 1er janvier 2017		225	-
Issues d'un regroupement d'entreprises	<i>20</i>	-	(250)
Profit inclus dans les charges financières			
– Variation nette de la juste valeur (non réalisée)		-	18
Profit inclus dans les autres éléments du résultat global			
– Variation nette de la juste valeur (non réalisée)		18	-
Transfert hors du niveau 3		(243)	-
Solde au 30 juin 2017		-	(232)

Transfert hors du niveau 3

Le Groupe détient au 30 juin 2017 un investissement en actions dans la société MSE Limited, classé comme actif disponible à la vente, dont la juste valeur s'élève à 243 K€. La juste valeur de l'investissement a été considérée comme de niveau 3 au 31 décembre 2016 (pour des informations sur la méthode d'évaluation, veuillez vous référer au (i) ci-dessus), dans la mesure où les actions n'étaient pas cotées sur un marché et où il n'y avait pas de transaction dans des conditions normales de marché observables pour ces actions.

Au cours de la période, les actions de MSE Limited ont été introduites en bourse et sont actuellement activement négociées sur un marché. Comme ces actions ont à présent un cours coté publié sur un marché actif, l'évaluation de la juste valeur est transférée du niveau 3 au niveau 1 au 30 juin 2017.

IFRS 13.91(b),
93(e)(ii), IAS 34.16A(j)IFRS 13.93(e)(iii),
IAS 34.16A(j)IFRS 13.93(e)(iii),
IAS 34.16A(j)IFRS 13.91(b), 92,
93(e)(i), (f), IAS 34.16
A(j)IFRS 13.91(b), 92,
93(e)(ii), IAS 34.16A(j)IFRS 13.93(e)(iv),
IAS 34.16A(j)IFRS 13.93(e)(iv),
IAS 34.15B(k), 16A(j)

IAS 34.8(e)

Notes aux états financiers intermédiaires résumés (suite)

19. Instruments financiers (suite)**b. Évaluation des justes valeurs (suite)****iii. Justes valeurs de niveau 3 (suite)**

IFRS 13.93(h)(ii)

Analyse de sensibilité

Au 30 juin 2017 et au 31 décembre 2016, des modifications raisonnablement possibles de l'une des données non observables clés auraient les effets suivants sur la juste valeur de la contrepartie éventuelle et des instruments de capitaux propres disponibles à la vente, les autres données d'entrées restant constantes.

Contrepartie éventuelle

		Résultat net	
<i>Impact en milliers d'euros</i>		Augmentation	Diminution
30 juin 2017			
Taux de croissance annuelle des produits (variation de 0,5 %)		(80)	78
Taux d'EBITDA (variation de 0,3 %)		(60)	59
Taux d'actualisation ajusté du risque (variation de 1 %)		(90)	85
<i>Instruments de capitaux propres – disponibles à la vente</i>			
		Autres éléments du résultat global, nets d'impôt	
<i>Impact en milliers d'euros</i>		Augmentation	Diminution
31 décembre 2016			
Taux de croissance annuelle des produits (variation de 0,5 %)		70	(69)
Taux d'EBITDA (variation de 0,2 %)		79	(71)
Multiple ajusté (variation de 5 %)		81	(81)

c. Concentration du risque de crédit^a

La stratégie du Groupe consistant à accroître la part de son chiffre d'affaires provenant de grossistes a entraîné une augmentation de l'encours des créances clients, puisque ces derniers bénéficient de conditions de crédit plus favorables que les autres clients. Au 30 juin 2017, les grossistes représentaient 15 757 K€, soit environ 72 % des créances clients (31 décembre 2016 : 10 799 K€ soit environ 60 %).

IAS 34.15B

^a This is an example of events and transactions for which, if they are significant, disclosures are required by IAS 34.

Notes aux états financiers intermédiaires résumés (suite)

IAS 34.8(e)

IAS 34.16A(i)

20. Acquisition d'une filiale^a

IFRS 3.B64(a)-(c)

Le 31 mars 2017, le Groupe a acquis 65 % des actions et droits de vote de la société Papyrus. En conséquence, la part du Groupe dans Papyrus est passée de 25 à 90 %, conduisant le Groupe à en obtenir le contrôle. L'activité principale de ce fournisseur stratégique du Groupe est la production de pâte à papier dans le Kentucky, aux États-Unis. Papyrus n'est pas coté.

IFRS 3.B64(d)

La prise de contrôle permettra au Groupe de moderniser son processus de production en accédant à la technologie brevetée de Papyrus. En outre, l'accès à la base clients de Papyrus devrait permettre au Groupe d'augmenter sa part de marché du papier standard. Le Groupe espère également réduire ses coûts grâce à des économies d'échelle.

IFRS 3.B64(q)

Sur la période de trois mois entre la date d'acquisition et le 30 juin 2017, Papyrus a contribué à hauteur de 4 500 K€ aux produits et de 90 K€ au résultat net du Groupe. La Direction estime que si l'acquisition avait eu lieu au 1er janvier 2017, les produits consolidés se seraient élevés à 58 480 K€ et le résultat consolidé de la période aurait été de 3 427 K€. Pour déterminer ces montants, la Direction a supposé que les ajustements de juste valeur, déterminés de façon provisoire, qui ont été effectués à la date d'acquisition auraient été les mêmes si l'acquisition avait été réalisée au 1er janvier 2017.

a. Contrepartie transférée

IFRS 3.B64(f)

Le tableau ci-dessous présente la ventilation par nature de la juste valeur à la date d'acquisition de la contrepartie transférée.

En milliers d'euros

Note

[IAS 7.40(a)-(b)]

Trésorerie		2 500
Augmentation de capital (8 000 actions ordinaires)	16	87
Remplacement des droits à paiement fondé sur des actions	8	120
Contrepartie éventuelle	19	250
Règlement d'une relation préexistante		(326)
Total de la contrepartie transférée		2 631

i. Augmentation de capital

IFRS 3.B64(f)(iv)

La juste valeur des actions ordinaires émises est basée sur le cours de cotation des actions de la Société au 31 mars 2017, soit 10,88 € par action.

ii. Remplacement des droits à paiement fondé sur des actions

IFRS 3.B64(l)

Le contrat d'acquisition prévoit que le Groupe échange les droits à paiement fondé sur des actions (réglés en instruments de capitaux propres) détenus par les employés de Papyrus (droits de l'entreprise acquise) avec des droits à paiement fondé sur des actions (réglés en instruments de capitaux propres) de la Société (droits de remplacement). Les droits de l'entreprise acquise et les droits de remplacement ont les caractéristiques suivantes :

	Droits de l'entreprise acquise	Droits de remplacement
Termes et conditions	Date d'attribution : 1 ^{er} avril 2016 Fin de période d'acquisition des droits : 31 mars 2020 Condition de service	Fin de période d'acquisition des droits : 31 mars 2020 Condition de service
Valeur basée sur le marché à la date d'acquisition	527 K€	571 K€

IFRS 3.59, 61, 63, IAS 34.16A(i)

a. An entity discloses the effects of changes in its composition as a result of business combinations during an interim reporting period by providing information required by IFRS 3 *Business Combinations*.

If the specific disclosures under the requirements of IFRS 3 and other standards are not sufficient to enable evaluation of the nature and financial effects of:

- business combinations effected in the current period; or
- any adjustments recognised in the current period relating to business combinations effected in prior periods,

then additional information necessary to meet these objectives is disclosed.

IAS 34.8(e)

Notes aux états financiers intermédiaires résumés (suite)

20. Acquisition d'une filiale (suite)**a. Contrepartie transférée (suite)****ii. Remplacement des droits à paiement fondé sur des actions (suite)**

Le montant des droits de remplacement s'élève à 520 K€ et leur détermination tient compte d'un taux de déchéance estimé de 9 %. La contrepartie transférée pour l'acquisition comprend un montant de 120 K€, soit la quote-part des droits octroyés par Papyrus qui est attribuable aux services antérieurs au regroupement d'entreprises. Le solde de 400 K€ sera comptabilisé en charge de rémunération post-acquisition. Pour plus de détails sur les droits de remplacement, voir la note 8.

iii. Contrepartie éventuelle

IFRS 3.B64(g), B67(b)

Le Groupe a accepté de payer aux actionnaires vendeurs dans trois ans un complément de prix de 600 K€ si l'EBITDA de Papyrus cumulé sur les trois prochains exercices excède 10 000 K€. Le Groupe a comptabilisé un montant de 250 K€ en contrepartie éventuelle au titre de ce complément de prix qui représente sa juste valeur à la date d'acquisition. Au 30 juin 2017, la contrepartie éventuelle a été portée à 232 K€ (voir note 19).

iv. Règlement d'une relation préexistante

IFRS 3.B64(l)

Le Groupe et Papyrus étaient parties prenantes à un contrat d'approvisionnement à long terme, selon lequel Papyrus fournissait du bois au Groupe à un prix fixe. L'accord contenait une clause permettant au Groupe de mettre fin au contrat en payant un montant de 326 K€ à Papyrus. Il a été mis fin à la relation préexistante dans le cadre de l'acquisition de Papyrus.

Le Groupe a prélevé 326 K€ sur la contrepartie transférée pour l'affecter à l'extinction du contrat d'approvisionnement. Ce montant a été comptabilisé en « autres charges » dans l'état résumé du résultat net et des autres éléments du résultat global. Ce montant est le plus faible de la clause de résiliation et de l'aspect défavorable du contrat. La juste valeur de l'accord à la date d'acquisition était de 600 K€, dont 400 K€ liés à l'aspect défavorable du contrat pour le Groupe compte tenu des prix de marché.

b. Coûts liés à l'acquisition

IFRS 3.B64(m)

Le Groupe a encouru des frais connexes à l'acquisition correspondant à des honoraires de juristes et des coûts de due diligence pour un montant de 50 K€. Ces coûts ont été comptabilisés dans la rubrique « charges administratives » dans l'état résumé du résultat net et des autres éléments du résultat global.

c. Actifs identifiables acquis et passifs reprisIFRS 3.B64(i),
[IAS 7.40(c)-(d)]

Le tableau ci-dessous présente les montants des actifs acquis et passifs repris comptabilisés à la date d'acquisition :

<i>En milliers d'euros</i>	<i>Note</i>	
Immobilisations corporelles	14	1 955
Immobilisations incorporelles		250
Stocks		825
Créances clients et autres débiteurs		848
Trésorerie et équivalents de trésorerie		375
Emprunts	17	(500)
Passifs d'impôt différé		(79)
Passifs éventuels		(20)
Provision pour remise en état des sites	18	(150)
Dettes fournisseurs et autres créditeurs		(460)
Total des actifs nets identifiables acquis		3 044

IFRS 3.B64(h)
[IAS 7.40(c)]

IAS 34.8(e)

Notes aux états financiers intermédiaires résumés (suite)

20. Acquisition d'une filiale (suite)**c. Actifs identifiables acquis et passifs repris (suite)**

IFRS 3.B64(h)(i)-(iii)

La valeur brute contractuelle des créances clients est de 900 K€. Sur ce montant, 52 K€ sont estimés irrécouvrables à la date d'acquisition.

Justes valeurs déterminées de façon provisoire

IFRS 3.B67(a)(i)-(ii)

Les justes valeurs ci-dessous ont été déterminées de façon provisoire :

- La juste valeur des immobilisations incorporelles de Papyrus (technologie brevetée et relations clients) a été déterminée de façon provisoire dans l'attente de la finalisation d'une évaluation indépendante.
- Une procédure judiciaire a été intentée à l'encontre de Papyrus par un client alléguant la livraison de biens défectueux. La direction, s'appuyant sur son interprétation du contrat de vente et des conseils juridiques indépendants, estime que la réclamation effectuée est sans fondement et qu'il est peu probable qu'une sortie de trésorerie intervienne dans le cadre d'un accord transactionnel. La direction a estimé la juste valeur de ce passif éventuel à 20 K€, en tenant compte de l'éventail des résultats possibles à la suite de la procédure judiciaire.
- Les activités de Papyrus font l'objet de réglementations spécifiques en matière d'environnement. Le Groupe a effectué une évaluation préalable des provisions pour remise en état des sites résultant de ces réglementations et a comptabilisé un montant provisoire. Le Groupe va continuer son appréciation de la situation pendant la période d'évaluation.

IFRS 3.B64(j), B67(c),
[IAS 37.85]**d. Goodwill**

Le goodwill résultant de l'acquisition a été calculé comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	<i>Note</i>	
Total de la contrepartie transférée	<i>(a)</i>	2 631
Participation ne donnant pas le contrôle évaluée en quote-part des actifs nets identifiables comptabilisés de Papyrus		304
Juste valeur de la participation antérieurement détenue dans Papyrus		650
Moins juste valeur des actifs nets identifiables	<i>(c)</i>	(3 044)
Goodwill	<i>15</i>	541

IFRS 3.B64(o)(i)

IFRS 3.B64(p)(i)

IFRS 3.B64(p)(ii)

La réévaluation à la juste valeur de la participation antérieure de 25 % du Groupe dans Papyrus a généré un profit de 250 K€ (650 K€ moins 420 K€ (valeur comptable de la participation mise en équivalence à la date d'acquisition) plus 20 K€ (transfert de la réserve de conversion en résultat net)). Ce montant a été comptabilisé dans les « produits financiers » dans l'état résumé du résultat net et des autres éléments du résultat global.

IFRS 3.B64(e), (k)

Le goodwill porte essentiellement sur le savoir-faire et la compétence technique des employés de Papyrus et sur les synergies attendues de l'intégration de la Société au sein de l'activité « Papiers standards ». Le goodwill comptabilisé n'est pas déductible fiscalement.

IAS 34.8(e)

Notes aux états financiers intermédiaires résumés (suite)

IAS 34.16A(i)

21. Acquisition d'une participation ne donnant pas le contrôle

En juin 2017, le Groupe a acquis une participation complémentaire de 15 % dans la société Swissolote, augmentant ainsi sa participation de 60 à 75 %. La valeur comptable des actifs nets de Swissolote dans les états financiers du Groupe à la date d'acquisition s'élevait à 767 K€.

[IFRS 12.18]

Les variations de la participation de la Société dans Swissolote sont résumées dans le tableau ci-dessous :

En milliers d'euros

Valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle acquises (767 € x 15 %)	115
Contrepartie versée en numéraire aux détenteurs des participations ne donnant pas le contrôle	200
Diminution des capitaux propres attribuables aux propriétaires de la Société	(85)

La diminution des capitaux propres attribuables aux propriétaires de la Société est liée aux éléments suivants :

- une diminution des résultats non distribués de 93 K€ ; et
- une augmentation de la réserve de conversion de 8 K€.

IAS 34.8(e)

Notes aux états financiers intermédiaires résumés (suite)

22. Actifs et passifs éventuels^a

IAS 34.15B(m)

Une filiale se défend depuis 2013 dans un procès intenté par une agence environnementale en Europe. Pour ce litige, le Groupe avait initialement comptabilisé une provision de 100 K€ car il semblait probable que le règlement de cette obligation serait imposé par la loi. Cependant, en juillet 2017, le Groupe a défendu avec succès sa position et a alors repris cette provision dans les comptes de la période. La partie adverse fera appel de cette décision et si la filiale est condamnée dans ce procès en appel, les amendes et les frais de justice peuvent s'élever à 450 K€ dont 350 K€ seraient couverts par la police d'assurance. Sur la base des avis donnés par ses conseillers juridiques, la direction estime que le dénouement de l'action en justice ne devrait pas avoir de conséquence significative sur la situation financière du Groupe.

IAS 34.15B

- a. This is an example of events and transactions for which, if they are significant, disclosures are required by IAS 34.

IAS 34.8(e)

Notes aux états financiers intermédiaires résumés (suite)

IAS 34.15B(j)

23. Parties liées^{a, b}**a. Société mère et société tête du Groupe**

Au cours de la période de six mois prenant fin au 30 juin 2017, la majorité des actions de la Société a été acquise par la société Cameron Paper Co auprès de la société Brown Products Corporation. Par conséquent, la nouvelle entité tête du Groupe est AJ Pennypacker.

b. Opérations avec les principaux dirigeants**i. Prêts aux administrateurs**

Les prêts non garantis consentis aux administrateurs au cours de la période de six mois prenant fin au 30 juin 2017 se sont élevés à 65 K€ (30 juin 2016 : 35 K€). Les administrateurs ne doivent verser aucun intérêt et les prêts sont remboursables en totalité dans les trois mois qui suivent leur date d'émission. Au 30 juin 2017, le solde de 15 K€ (31 décembre 2016 : 8 K€) est inclus dans les « créances clients et autres débiteurs ».

[IAS 19.171, 24.17(d)]

ii. Rémunérations des principaux dirigeants^a

Lors de son départ, l'un des cadres supérieurs du Groupe en France a reçu une indemnité de départ à la retraite majorée. En conséquence, le Groupe a enregistré une charge de 25 K€ au cours de la période de six mois prenant fin au 30 juin 2017 (30 juin 2016 : néant).

[IAS 24.18]

c. Autres opérations avec les parties liées

En milliers d'euros	Montant des transactions pour les six mois prenant fin au		Solde	
	30 juin 2017	30 juin 2016	30 juin 2017	31 décembre 2016
Vente de biens et de services				
Société mère du Groupe – Cameron Paper Co (2016 : Brown Products Corporation)	128	165	110	150
Coentreprises	328	67	156	121
Entreprises associées	208	71	157	119
Achat de biens				
Coentreprises	518	416	-	-
Autres				
Entreprises associées – Prêt et intérêts liés	2	3	-	1 000

Au cours de la période de six mois prenant fin au 30 juin 2017, le Groupe a remboursé un prêt de 1 000 K€ qui avait été consenti par une entreprise associée (voir note 17).

L'ensemble des soldes relatifs aux parties liées doit être réglé en trésorerie au cours des six mois suivants la date de clôture. Aucune des créances ne fait l'objet de garantie.

24. Événement post-clôture

IAS 34.16A(h)

Le 22 juillet 2017, le Groupe a annoncé son intention d'acquérir la totalité du capital de la société ABC pour un montant de 6 500 K€. L'opération doit encore être approuvée par les actionnaires du Groupe et les autorités de concurrence. Ces approbations ne devraient pas intervenir avant la fin de l'année 2017 ou le début de 2018.

IAS 34.15B(j),
Insights 5.9.60.50

- a. In respect of related party transactions, care should be taken in determining the level of disclosure that is necessary in the condensed interim financial statements. If related party transactions are significant, then disclosure may be necessary, even though the nature and amounts of those transactions are consistent with previous periods.
- b. For example disclosures for government-related entities that apply the exemption in paragraph 25 of IAS 24 *Related Party Disclosures*, see Appendix VI to our publication *Guide to annual financial statements – Illustrative disclosures* (October 2016).

IAS 34.8(e)

Notes aux états financiers intermédiaires résumés (suite)

25. Principales méthodes comptables^a

IAS 34.16A(a)

Les méthodes comptables appliquées dans les états financiers intermédiaires sont identiques à celles utilisées par le Groupe dans ses derniers états financiers annuels.

La note 10 décrit la méthode appliquée à la comptabilisation et à l'évaluation de l'impôt sur le résultat au cours de la période intermédiaire.

26. Nouvelles normes publiées mais non encore en vigueur^b

[IAS 1.17(c), 8.30–31]

Un certain nombre de nouvelles normes et amendements de normes entreront en vigueur de façon obligatoire pour les exercices ouverts après le 1er janvier 2017. Bien que leur adoption anticipée soit permise, les nouvelles normes et les amendements de normes suivants n'ont pas été appliqués pour la préparation de ces états financiers intermédiaires.

Le groupe a mis à jour comme suit les informations fournies dans les derniers états financiers consolidés au vu des nouvelles normes publiées mais non encore en vigueur susceptibles d'avoir un impact significatif sur les états financiers consolidés du Groupe.

IAS 34.16A(a)

- a.** The amendments to standards and interpretations that are effective for annual periods beginning on 1 January 2017 are as follows.
- *Disclosure Initiative (Amendments to IAS 7)* require disclosures that enable users of financial statements to evaluate changes in liabilities arising from financing activities, including both changes arising from cash flow and non-cash changes.
 - *Recognition of Deferred Tax Assets for Unrealised Losses (Amendments to IAS 12)* clarify that the existence of a deductible temporary difference depends solely on a comparison of the carrying amount of an asset and its tax base at the reporting date, and is not affected by possible future changes in the carrying amount or expected manner of recovery of the asset. This guide assumes that the Group's existing accounting policies are consistent with the amended requirements.
 - *Annual Improvements to IFRSs 2014–2016 Cycle (Amendments to IFRS 12 Disclosure of Interests in Other Entities)* clarify that disclosure requirements for interests in other entities also apply to interests that are classified as held for sale or distribution.
- Although it is not illustrated in this guide, an entity discloses a description of the nature and effects of any change in accounting policies resulting from the application of these amendments, depending on materiality.
- b.** The Group has disclosed known or reasonably estimable information relevant to assessing the possible impact that the application of standards issued but not yet effective will have on its financial statements in the period of initial application. This disclosure provides an update of information that has been disclosed in its last annual financial statements and assumes that the information previously disclosed was minimal. The appropriate level of disclosure will ultimately depend on the status of the reporting entity's preparations to adopt any standards not yet effective, as well as the extent of disclosure in the last annual financial statements. Some regulators have indicated that they expect preparers to progressively enhance these disclosures, including the provision of quantitative information, as new accounting policies are defined, estimation uncertainty reduces and the effective date of a new standard approaches.

Notes aux états financiers intermédiaires résumés (suite)

26. Nouvelles normes publiées mais non encore en vigueur (suite)

IFRS 9 « Instruments financiers »^a

En juillet 2014, l'IASB a publié la dernière version d'IFRS 9 « Instruments financiers ».

IFRS 9 sera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018 et son application anticipée est autorisée. Le Groupe prévoit d'appliquer la norme à partir du 1er janvier 2018.

Le Groupe ignore quel sera l'impact de l'adoption d'IFRS 9 sur ses états financiers consolidés pour l'exercice 2018 et ne peut pas l'estimer de façon raisonnable car cela dépendra des instruments financiers qu'il détiendra alors et des conditions économiques en cours, ainsi que de ses futurs jugements et choix en matière de méthodes comptables. La nouvelle norme nécessite une révision des procédures comptables et contrôles internes relatifs au reporting en matière d'instruments financiers du Groupe, et ces changements ne sont pas encore terminés. Cependant, le Groupe a procédé à une évaluation préliminaire de l'impact potentiel de l'adoption d'IFRS 9 sur la base de sa situation au 30 juin 2017 et de ses relations qualifiées de couverture au premier semestre 2017 en application d'IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ».

i. Classement – actifs financiers

IFRS 9 prévoit une nouvelle approche en matière de classement et d'évaluation des actifs financiers qui reflète le modèle économique de gestion des actifs et les caractéristiques de leurs flux de trésorerie contractuels.

La norme présente trois grandes classes d'actifs financiers : ceux évalués au coût amorti, ceux évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et ceux évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Elle supprime les catégories d'IAS 39 actifs détenus jusqu'à leur échéance, prêts et créances, et actifs disponibles à la vente.

Selon IFRS 9, les dérivés incorporés dont le contrat hôte est un actif financier entrant dans le champ d'application de la norme n'en sont jamais séparés. A contrario, ces instruments financiers hybrides sont considérés dans leur ensemble en vue de leur classement.

Selon son évaluation préliminaire, le Groupe ne pense pas que les nouvelles dispositions en matière de classement, si elles avaient été appliquées au 30 juin 2017, auraient un impact significatif sur sa comptabilisation des créances clients, prêts, titres d'emprunts et titres de capitaux propres gérés sur une base de juste valeur. Au 30 juin 2017, le Groupe détenait des titres de capitaux propres classés comme disponibles à la vente d'une juste valeur de 710 K€, à des fins stratégiques à long terme. S'il détient toujours ces actifs pour les mêmes raisons lors de la première application d'IFRS 9, le Groupe pourra alors choisir de les classer comme « évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » ou « évalués à la juste valeur par le biais du résultat net ». Le Groupe n'a pas encore pris de décision à cet égard. S'il choisit de les évaluer à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, l'ensemble des variations de juste valeur sera reporté en autres éléments du résultat global, aucune perte de valeur ne sera comptabilisée en résultat net et aucun profit ou perte ne seront reclassés en résultat net lors de la cession. S'il opte pour l'évaluation à la juste valeur par le biais du résultat net, l'ensemble des profits et pertes de juste valeur sera comptabilisé en résultat net lorsqu'ils surviendront, ce qui augmentera la volatilité du résultat du Groupe.

a. The Group is not planning to early adopt IFRS 9 in its consolidated financial statements for the year ending 31 December 2017. Appendix V in our [Guide to annual financial statements – Illustrative disclosures](#) (October 2016) provides disclosure examples and explanations on early adoption of IFRS 9.

Notes aux états financiers intermédiaires résumés (suite)

26. Nouvelles normes publiées mais non encore en vigueur (suite)

IFRS 9 « Instruments financiers » (suite)

ii. Dépréciation – Actifs financiers et actifs sur contrats

IFRS 9 remplace le modèle des « pertes encourues » d'IAS 39 par celui, plus prospectif, des « pertes de crédit attendues ». Cela implique que la direction exerce son jugement pour évaluer l'impact des évolutions des facteurs économiques sur les pertes de crédit attendues, qui seront déterminées à partir des moyennes pondérées.

Le nouveau modèle de dépréciation s'appliquera aux actifs financiers évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres, et aux actifs sur contrats.

Selon IFRS 9, les corrections de valeur pour pertes au titre des pertes de crédit attendues correspondront :

- soit aux *pertes de crédit attendues pour les douze mois à venir*, qui correspondent aux cas de défaillance possibles au cours des douze mois suivant la date de clôture ;
- soit aux *pertes de crédit attendues pour la durée de vie*, qui correspondent à tous les cas de défaillance possibles au cours de la durée de vie prévue des instruments financiers.

L'évaluation des pertes de crédit attendues pour la durée de vie s'applique si le risque de crédit d'un actif financier à la date de clôture a augmenté de manière significative depuis sa comptabilisation initiale. Dans le cas contraire, l'évaluation se fait en fonction des pertes de crédit attendues pour les douze mois à venir. Une entité peut considérer que le risque de crédit d'un actif financier n'a pas augmenté de manière significative si l'actif présente un risque de crédit faible à la date de clôture. Cependant, l'évaluation des pertes de crédit attendues pour la durée de vie s'applique en toutes circonstances pour les créances clients et les actifs sur contrats n'incluant pas de composante de financement significative. Une entité peut choisir d'utiliser cette méthode également pour les créances clients et les actifs sur contrats qui incluent une composante de financement significative.

Le Groupe estime qu'il est probable que les pertes de valeur augmentent et présentent une plus forte volatilité pour les actifs entrant dans le champ d'application du modèle de dépréciation d'IFRS 9. L'évaluation préliminaire du Groupe indique que l'application au 30 juin 2017 des dispositions d'IFRS 9 en matière de dépréciation aurait probablement entraîné une augmentation de l'ordre de 140 K€ à 170 K€ des corrections pour pertes attendues à cette date, par rapport aux pertes de valeur avérées comptabilisées en application d'IAS 39. Cependant, le Groupe n'a pas encore finalisé les méthodes de dépréciation qu'il appliquera selon IFRS 9.

iii. Classement – Passifs financiers

De manière générale, les dispositions d'IFRS 9 concernant le classement des passifs financiers sont identiques à celles d'IAS 39.

Néanmoins, si selon IAS 39, toutes les variations de la juste valeur des passifs désignés comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont comptabilisées en résultat net, selon IFRS 9 elles seront généralement présentées comme suit :

- le montant de la variation de juste valeur attribuable aux variations du risque de crédit associé à un passif sera comptabilisé en autres éléments du résultat global ; et
- le solde sera enregistré en résultat net.

Le Groupe n'a désigné aucun passif financier comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat et n'a pour le moment pas l'intention de le faire. L'évaluation préliminaire du Groupe n'a révélé aucun impact significatif lié à l'application des dispositions d'IFRS 9 relatives au classement des passifs financiers au 30 juin 2017.

Notes aux états financiers intermédiaires résumés (suite)

26. Nouvelles normes publiées mais non encore en vigueur (suite)

IFRS 9 « Instruments financiers » (suite)

iv. Comptabilité de couverture

Lors de la première application d'IFRS 9, le Groupe pourra choisir, dans le cadre de ses méthodes comptables, de continuer d'appliquer les dispositions d'IAS 39 en matière de comptabilité de couverture et non celles d'IFRS 9. Le Groupe prévoit pour le moment d'appliquer les nouvelles dispositions d'IFRS 9.

Il devra s'assurer que les relations de couverture sont cohérentes avec ses objectifs et sa stratégie de gestion des risques et qu'il adopte une approche plus qualitative et prospective de l'appréciation de l'efficacité de ses couvertures. IFRS 9 introduit par ailleurs de nouvelles dispositions concernant le rééquilibrage des relations de couverture et interdit la cessation volontaire de la comptabilité de couverture. Selon le nouveau modèle, davantage de stratégies de gestion des risques sont susceptibles de relever de la comptabilité de couverture, notamment celles qui impliquent la couverture d'une composante de risque (autre que de risque de change) d'un actif non financier. Le Groupe ne couvre actuellement pas de composante de risque de ce type.

Le Groupe utilise des contrats de change à terme pour couvrir la variabilité des flux de trésorerie attribuable aux variations des cours de change liées à des emprunts, créances, ventes et achats stockés, en monnaie étrangère.

Seule la variation de juste valeur de l'élément prix au comptant du contrat de change à terme est désignée en tant qu'instrument de couverture dans les relations de couverture de flux de trésorerie. Selon IAS 39, la variation de juste valeur de l'élément « à terme » des contrats de change à terme (élément de report/déport) est comptabilisée immédiatement en résultat net.

Lors de l'adoption d'IFRS 9, le Groupe pourra choisir de comptabiliser les éléments de report/déport séparément, en « coûts de couverture ». Ils seront, dans ce cas, comptabilisés en autres éléments du résultat global et accumulés en réserve de coûts de couverture, dans une composante séparée des capitaux propres, avant d'être comptabilisés ultérieurement, comme les gains et pertes accumulés dans la réserve de couverture de flux de trésorerie.

Selon IAS 39, pour l'ensemble des couvertures de flux de trésorerie, les montants figurant en réserve de couverture de flux de trésorerie sont reclassés en résultat net dans le cadre d'un ajustement de reclassement au cours de la période où les flux de trésorerie attendus couverts affectent le résultat net. À l'inverse, selon IFRS 9, pour les couvertures de flux de trésorerie de risques de change associés à l'achat prévu d'un actif non financier, les montants accumulés en réserve de couverture de flux de trésorerie et en réserve de coût de couverture seront incorporés directement au coût initial de l'actif non financier lors de sa comptabilisation.

Selon l'évaluation préliminaire du Groupe, les types de relations de comptabilité de couverture qu'il désigne actuellement devraient répondre aux exigences d'IFRS 9 s'il effectue certaines modifications prévues de ses documents et procédures de contrôle internes. Cette évaluation préliminaire indique également que les changements de méthodes comptables prévus concernant les coûts de couverture et la couverture des achats stockés auraient eu un impact non significatif s'ils avaient été appliqués à la comptabilité de couverture du Groupe au cours de la période de six mois prenant fin au 30 juin 2017.

Notes aux états financiers intermédiaires résumés (suite)

26. Nouvelles normes publiées mais non encore en vigueur (suite)

IFRS 9 « Instruments financiers » (suite)

v. Informations à fournir

IFRS 9 implique la présentation de nombreuses nouvelles informations, notamment en ce qui concerne la comptabilité de couverture, le risque de crédit et les pertes de crédit attendues. L'évaluation préliminaire du Groupe comprend une analyse identifiant les informations requises manquantes par rapport à celles qui sont d'ores et déjà présentées. Le Groupe prévoit de mettre en œuvre les changements en matière de systèmes et de contrôles qu'il estime nécessaires pour obtenir les informations demandées.

vi. Transition

Les changements de méthodes comptables liés à l'adoption d'IFRS 9 seront généralement appliqués de manière rétrospective, à l'exception des cas suivants.

- Le Groupe prévoit de profiter de l'exemption lui permettant de ne pas retraiter les informations comparatives des périodes passées concernant les changements en matière de classement et d'évaluation (notamment de dépréciation). Les différences de valeur comptable des actifs financiers et des passifs financiers résultant de l'adoption d'IFRS 9 seront généralement comptabilisées en réserves et résultats non distribués au 1er janvier 2018.
- Les nouvelles dispositions en matière de comptabilité de couverture devraient généralement s'appliquer de façon prospective. Le Groupe peut cependant choisir d'appliquer les changements attendus relatifs à la comptabilisation des éléments de report/déport de manière rétrospective. Il n'a pas encore pris de décision à cet égard.
- Les évaluations suivantes doivent s'appuyer sur les faits et les circonstances à la date de première application :
 - la détermination du modèle économique de détention d'un actif financier ;
 - la désignation et l'annulation de désignations antérieures de certains actifs et passifs financiers comme étant évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat ;
 - la désignation de certains placements dans des instruments de capitaux propres non détenus à des fins de transaction comme étant évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients »^a

IFRS 15 constitue le cadre de référence permettant de déterminer si des revenus sont à comptabiliser, pour quel montant et quand ils doivent l'être. Elle remplace les dispositions existantes sur la comptabilisation du revenu, notamment IAS 18 « Produits des activités ordinaires », IAS 11 « Contrats de construction » et IFRIC 13 « Programmes de fidélisation de la clientèle ».

IFRS 15 sera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018 et son application anticipée est autorisée.

Le Groupe a effectué une première évaluation de l'impact éventuel de l'application d'IFRS 15 sur ses états financiers consolidés.

i. Vente de biens

Les produits de la vente de papier sont actuellement comptabilisés lorsque les biens sont livrés dans l'entrepôt du client, date à laquelle on considère que le client accepte les biens et que les risques et avantages inhérents à la propriété sont transférés. Un produit des activités ordinaires est alors comptabilisé, à condition qu'il puisse être évalué de façon fiable, de même que les coûts qui lui sont rattachés, que le caractère recouvrable de la contrepartie soit probable et que le Groupe ne soit plus impliqué dans la gestion des biens.

Selon IFRS 15, un produit est comptabilisé lorsque le client obtient le contrôle des biens. Pour les contrats concernant du papier produit sur commande, le client contrôle les travaux en cours lors de la production des biens. Dans ce cas, un produit des activités ordinaires est comptabilisé au fur et à mesure de la production des biens. Ainsi, pour ces contrats, les produits et certains coûts associés seront comptabilisés plus tôt que maintenant (avant que les biens soient livrés dans les locaux des clients).

^a The Group is not planning to early adopt IFRS 15 in its consolidated financial statements for the year ending 31 December 2017. Our publication [Guide to annual financial statements – IFRS 15 supplement](#) (November 2015) provides disclosure examples and explanations on early adoption of IFRS 15.

Notes aux états financiers intermédiaires résumés (suite)

26. Nouvelles normes publiées mais non encore en vigueur (suite)

IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients » (suite)

i. Vente de biens (suite)

Pour certains contrats au titre desquels le client dispose d'un droit de retour, le Groupe comptabilise actuellement des produits lorsqu'il lui est possible d'estimer les retours de façon raisonnable, à condition que l'ensemble des autres critères de comptabilisation des produits soient remplis. S'il ne peut estimer les retours de façon fiable, la comptabilisation des produits est reportée jusqu'à la fin de la période de retour ou dès lors qu'une estimation raisonnable peut être faite.

Selon IFRS 15, les produits de ces contrats seront comptabilisés s'il est peu probable qu'un ajustement important à la baisse du montant cumulé des produits des activités ordinaires comptabilisés survienne. En conséquence, pour les contrats pour lesquels le Groupe ne peut estimer les retours de façon raisonnable, les revenus devraient être comptabilisés avant la fin de la période de retour ou avant qu'une estimation raisonnable puisse être faite. Le Groupe comptabilisera un passif au titre du remboursement futur et un actif au titre du droit à récupérer les produits pour ces contrats et les présentera séparément dans l'état de la situation financière.

En ce qui concerne son programme de fidélité, le Groupe applique actuellement la méthode de la valeur résiduelle pour affecter les revenus au programme de fidélité et aux produits « papier ». Ainsi, la contrepartie est affectée au programme de fidélité en fonction de la juste valeur des points attribués dans le cadre de ce programme. Le solde est alloué aux produits « papier ». La contrepartie affectée au programme de fidélité est différée, puis comptabilisée au fur et à mesure que les points attribués dans le cadre de ce programme sont utilisés ou arrivent à expiration.

Selon IFRS 15, la contrepartie sera affectée au programme de fidélité et aux produits « papier » en proportion de leurs prix de vente spécifiques. En conséquence, une plus petite proportion de la contrepartie sera affectée au programme de fidélité et de plus faibles revenus sont donc susceptibles d'être différés.

ii. Prestations de services

Le Groupe intervient dans la gestion des ressources forestières et réalise des services afférents. Si dans un contrat unique, les services sont rendus lors de périodes de reporting différentes, la rémunération est affectée entre les différents services sur la base de leur juste valeur relative. Actuellement, les produits des activités ordinaires sont comptabilisés par le biais de la méthode de l'avancement.

Selon IFRS 15, la totalité de la contrepartie des contrats sera affectée aux services en fonction de leurs prix de vente spécifiques, qui seront déterminés selon les prix du marché auxquels le Groupe vend les services dans le cadre de transactions séparées.

Le Groupe a procédé à une comparaison initiale de la juste valeur et des prix de vente séparés des services. Puisque les montants sont globalement similaires, il ne s'attend pas à des différences significatives dans le rythme de comptabilisation des revenus liés à ces services.

iii. Commissions perçues

Concernant les commissions perçues, le Groupe a considéré qu'il agissait en qualité d'agent dans certaines transactions.

Selon IFRS 15, cette analyse s'appuiera sur l'éventuel contrôle du Groupe sur les biens avant leur transfert au client final, plutôt que sur son éventuelle exposition aux risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens.

Le Groupe a procédé à une première évaluation de ces transactions et ne s'attend pas à ce que l'application de la nouvelle norme ait un impact significatif sur ses états financiers consolidés.

Notes aux états financiers intermédiaires résumés (suite)

26. Nouvelles normes publiées mais non encore en vigueur (suite)

IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients » (suite)

iv. Contrats de construction

Les produits du contrat comprennent actuellement le montant initialement convenu dans le contrat et les modifications dans les travaux du contrat, les réclamations et les primes de performance, dans la mesure où il est probable qu'elles donneront lieu à des produits et qu'elles peuvent être évaluées de façon fiable. Lorsqu'une réclamation ou une modification sont comptabilisées, l'évaluation de l'avancement ou du prix du contrat est révisée et la situation cumulée du contrat est réévaluée à chaque date de clôture.

Selon IFRS 15, les réclamations et modifications seront incluses dans le traitement comptable du contrat dès leur approbation.

Le Groupe a procédé à une évaluation initiale des modifications de contrats antérieures et ne s'attend pas à ce que l'application de la nouvelle norme ait un impact significatif sur ses états financiers consolidés.

v. Transition

Le Groupe prévoit d'appliquer IFRS 15 à ses états financiers consolidés à partir de l'exercice clos le 31 décembre 2018, au moyen de la méthode rétrospective. En conséquence, il appliquera l'ensemble des dispositions d'IFRS 15 à chaque période comparative présentée et ajustera ses états financiers consolidés en conséquence.

Il prévoit d'appliquer des mesures de simplification pour les contrats achevés. Ainsi, les contrats ayant commencé et s'étant terminés au cours de la même période comparative, ainsi que les contrats achevés avant le début de la première période présentée, ne seront pas retraités.

Le Groupe procède actuellement à une évaluation détaillée de l'impact de l'application d'IFRS 15 et devrait présenter des données quantitatives complémentaires avant l'adoption de la norme.

IFRS 16 « Contrats de location »

IFRS 16 introduit pour le preneur un modèle unique de comptabilisation au bilan des contrats de location. Le preneur comptabilise un actif « droit d'utilisation » qui représente son droit d'utiliser l'actif sous-jacent, et un passif de loyers au titre de son obligation à payer le loyer. La norme prévoit des exemptions optionnelles pour les contrats de courte durée ou ceux portant sur des éléments de faible valeur. Côté bailleur, la comptabilité reste similaire à celle de la norme actuelle : les contrats de location sont toujours classés soit en contrats de location-financement, soit en contrats de location simple.

IFRS 16 remplace les normes existantes en matière de contrats de location, notamment IAS 17 « Contrats de location », IFRIC 4 « Déterminer si un accord contient un contrat de location », SIC-15 « Avantages dans les contrats de location simple » et SIC-27 « Évaluation de la substance des transactions prenant la forme juridique d'un contrat de location ».

La nouvelle norme est applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019. Une application anticipée est permise pour les entités qui appliquent également IFRS 15 à cette date.

Le Groupe effectue une première évaluation de l'impact éventuel sur ses états financiers consolidés. Jusqu'ici, l'impact le plus significatif identifié est lié au fait que le Groupe comptabilisera de nouveaux actifs et passifs au titre des contrats de location simple de l'entrepôt et des usines. En outre, la nature des charges liées à ces contrats de location changera, puisque IFRS 16 remplace la comptabilisation sur une base linéaire des charges au titre des contrats de location par une charge d'amortissement pour les actifs « droit d'utilisation » et par une charge d'intérêt pour les passifs liés aux contrats de location. Le Groupe n'a pas pris de décision quant à son éventuel recours aux exemptions optionnelles. Il s'attend à ce que l'application de la nouvelle norme n'ait pas d'impact significatif sur ses contrats de location financement.

Notes aux états financiers intermédiaires résumés (suite)

26. Nouvelles normes publiées mais non encore en vigueur (suite)

IFRS 16 « Contrats de location » (suite)

i. Déterminer si un accord contient un contrat de location

Le Groupe a conclu à l'existence d'un contrat de location de matériel au titre d'IFRIC 4, pour l'un de ses accords n'ayant la forme juridique d'un contrat de location.

Lors de la transition à IFRS 16, il pourra soit :

- appliquer à l'ensemble de ses contrats la définition des contrats de location d'IFRS 16 ;
- appliquer une mesure de simplification et ne pas réévaluer si un contrat est ou contient un contrat de location.

Le Groupe évalue l'intérêt de la mesure de simplification, son éventuel impact sur les états financiers consolidés, et si cela affectera le nombre de contrats identifiés comme des contrats de location lors de la transition.

ii. Transition

En tant que preneur, le Groupe peut appliquer la norme soit :

- selon une approche rétrospective ou
- selon une approche rétrospective modifiée, associée à des mesures de simplification optionnelles.

Le preneur applique la méthode choisie à l'ensemble de ses contrats de location. Le Groupe prévoit d'appliquer la norme à partir du 1er janvier 2019, mais n'a pas encore déterminé quelle approche de transition il retiendra.

Aucun ajustement n'est nécessaire pour les contrats de location dans lequel le Groupe est bailleur, à l'exception des contrats de sous-location pour lesquels il joue le rôle de bailleur intermédiaire.

Il n'a pas encore quantifié l'impact de l'adoption d'IFRS 16 sur ses actifs et ses passifs. Cela dépendra, entre autres, de la méthode de transition retenue, s'il applique les mesures de simplification et les exemptions relatives à la comptabilisation, ainsi que des nouveaux contrats de location qu'il aura conclus entre temps. Le Groupe prévoit de publier ses choix en matière d'approche de transition et des informations quantitatives avant l'application de la norme.

Selon lui, l'application d'IFRS 16 ne devrait pas affecter sa capacité à se conformer au seuil maximal d'endettement du covenant.

Annexe I

Nouvelles normes ou amendements en vigueur en 2017 et textes à venir (selon l'IASB)

Depuis l'édition de mars 2016 de cette publication, un certain nombre de normes, d'amendements ou d'interprétations des normes a été publié. La présente annexe fournit, dans les deux tableaux suivants, une liste des nouvelles normes publiées par l'IASB au 15 mars 2017.

- **Nouveaux textes en vigueur** : ce tableau énumère les modifications récentes aux IFRS, qui doivent être appliquées par les entités dont les exercices sont ouverts à compter du 1er janvier 2017.
- **Textes à venir** : ce tableau énumère les modifications récentes aux IFRS, qui doivent être appliquées pour les exercices ouverts après le 1er janvier 2018 et qui peuvent être appliquées par anticipation pour les exercices ouverts au 1er janvier 2017. Ces normes ne sont pas utilisées dans le présent document.

Les tableaux ci-dessous fournissent par ailleurs, le cas échéant, les publications de KPMG y afférentes et accessibles avec le lien ci-contre : <http://www.kpmg.com/global/en/topics/global-ifsr-institute/pages/default.aspx>

Nouveaux textes en vigueur

Date d'entrée en vigueur	Nouvelles normes ou amendements	Publications de KPMG
1er janvier 2017	« Initiative concernant les informations à fournir » (modifications d'IAS 7)	Article en ligne
	« Comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre de pertes latentes » (modifications d'IAS 12)	Article en ligne
	« Améliorations annuelles des IFRS - Cycle (2014-2016) » (modifications d'IFRS 12)	Article en ligne

Textes à venir

Date d'entrée en vigueur	Nouvelles normes ou amendements	Publications de KPMG
1er janvier 2018	IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients »	<i>Insights into IFRS</i> (Chapitre 4.2A), Article en ligne (liens vers une analyse approfondie)
	IFRS 9 « Instruments financiers »	<i>Insights into IFRS</i> (Chapitres 7A et 7B), Article en ligne (liens vers une analyse approfondie)
	« Classification et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions » (modifications d'IFRS 2)	Article en ligne
	« Appliquer IFRS 9 Instruments financiers et d'IFRS 4 Contrats d'assurance » (modifications d'IFRS 4)	Article en ligne
	Transferts d'immeubles de placement (modifications d'IAS 40)	Article en ligne
	« Améliorations annuelles des IFRS – Cycle (2014-2016) » (modifications d'IFRS 1 et d'IAS 28)	Article en ligne
	IFRIC 22 « Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée »	Article en ligne
1er janvier 2019	IFRS 16 « Contrats de location » ^a	<i>Insights into IFRS</i> (Chapitre 5.1 A), Article en ligne (liens vers une analyse approfondie)
À définir ^b	« Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise » (modifications d'IFRS 10 et d'IAS 28)	Article en ligne

^{a.} Early application of IFRS 16 is permitted only for companies that also apply IFRS 15.

^{b.} The effective date for these amendments was deferred indefinitely. Early adoption continues to be permitted.

Annexe II

Présentation du résultat global - présentation en deux états

État résumé du résultat net^a

Pour la période de six mois prenant fin au 30 juin

	Note	2017	2016
<i>En milliers d'euros</i>			
			Retraité*
Activités poursuivies			
Produits	4	52 536	51 593
Coût des ventes	12, 14, 18	(31 344)	(31 920)
Marque brute		21 192	19 673
Autres produits	7, 14	620	190
Frais de commercialisation et de distribution		(7 698)	(7 498)
Charges administratives	9, 18, 20	(8 474)	(8 358)
Frais de recherche et développement		(605)	(349)
Autres charges	7, 13, 15, 20	(826)	-
Résultat opérationnel		4 209	3 658
Produits financiers	19, 20	456	345
Charges financières		(880)	(1 004)
Résultat financier net		(424)	(659)
Quote-part dans le résultat des entités mises en équivalence (nette d'impôt)		233	278
Résultat avant impôt	4	4 018	3 277
Charge d'impôt sur le résultat	10	(1 147)	(744)
Résultat après impôt des activités poursuivies		2 871	2 533
Activité abandonnée			
Résultat des activités abandonnées, net d'impôt	6	379	(422)
Résultat net		3 250	2 111
Résultat de la période attribuable aux :			
Propriétaires de la Société		3 053	2 023
Participations ne donnant pas le contrôle		197	88
		3 250	2 111
Résultat par action			
Résultat de base par action (en euros)		0,84	0,52
Résultat dilué par action (en euros)		0,80	0,51
Résultat par action – activités poursuivies			
Résultat de base par action (en euros)		0,72	0,66
Résultat dilué par action (en euros)		0,69	0,65

* Voir note 6.

IAS 34.8(b), 8A, 10, 20(b)

IAS 34.11A

IAS 34.11A

IAS 1.10A

^a This Appendix illustrates the two-statement approach to the presentation of comprehensive income, consisting of a separate income statement displaying profit or loss, and a second statement displaying the components of OCI.

État résumé du résultat net et des autres éléments du résultat global

Pour la période de six mois prenant fin au 30 juin

IAS 34.8(b), 8A, 10, 20(b)

	Note	2017	2016
<i>En milliers d'euros</i>			Retraité*
Résultat net		3 250	2 111
Autres éléments du résultat global			
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat			
Réévaluation des immobilisations corporelles	14	200	-
Réévaluations du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies		72	(15)
Impôt lié		(90)	5
		182	(10)
Éléments susceptibles d'être reclassés en résultat			
Activités à l'étranger – écart de conversion		437	330
Entités mises en équivalence – quote-part des autres éléments du résultat global		10	-
Reclassement des écarts de conversion à la suite d'une perte d'influence notable		20	-
Couverture de l'investissement net – perte nette		(3)	(8)
Couvertures de flux de trésorerie – partie efficace de la variation de juste valeur		(93)	97
Couvertures de flux de trésorerie – reclassées en résultat		(17)	(11)
Actifs financiers disponibles à la vente – variation nette de la juste valeur		199	74
Actifs financiers disponibles à la vente – reclassés en résultat		(47)	-
Impôt lié		(14)	(53)
		492	429
Autres éléments du résultat global de la période, nets d'impôt		674	419
Résultat global de la période		3 924	2 530
Résultat global de la période attribuable aux :			
Propriétaires de la Société		3 703	2 396
Participations ne donnant pas le contrôle		221	134
		3 924	2 530

* Voir note 6.

Annexe III

État résumé du résultat net et des autres éléments du résultat global - états financiers trimestriels^a

IAS 34.20(b)

		Pour la période de trois mois prenant fin au 30 juin		Pour la période de six mois prenant fin au 30 juin	
	Note	2017	2016	2017	2016
<i>En milliers d'euros</i>			Retraité*		Retraité*
Activités poursuivies					
Produits	4	27 826	26 425	52 536	51 593
Coût des ventes	12, 14, 18	(15 405)	(16 118)	(31 344)	(31 920)
Marge brute		12 421	10 307	21 192	19 673
Autres produits	7, 14	370	101	620	190
Frais de commercialisation et de distribution		(4 337)	(3 802)	(7 698)	(7 498)
Charges administratives	9, 18, 20	(5 508)	(4 098)	(8 474)	(8 358)
Frais de recherche et développement		(260)	(155)	(605)	(349)
Autres charges	7, 13, 15, 20	(384)	-	(826)	-
Résultat opérationnel		2 302	2 353	4 209	3 658
Produits financiers	19, 20	212	129	456	345
Charges financières		(496)	(622)	(880)	(1 004)
Résultat financier net		(284)	(493)	(424)	(659)
Quote-part dans le résultat des entités mises en équivalence (nette d'impôt)		112	155	233	278
Résultat avant impôt	4	2 130	2 015	4 018	3 277
Charge d'impôt sur le résultat	10	(596)	(487)	(1 147)	(744)
Résultat après impôt des activités poursuivies		1 534	1 528	2 871	2 533
Activité abandonnée					
Résultat des activités abandonnées, net d'impôt	6	481	(220)	379	(422)
Résultat net		2 015	1 308	3 250	2 111

* Voir note 6.

IAS 34.20

a. This Appendix illustrates a condensed consolidated statement of profit or loss and OCI for an entity that publishes quarterly financial statements. The statement of financial position, statement of changes in equity and statement of cash flows for a quarterly interim reporter will be the same as those illustrated for the example entity that publishes a half-year interim report only.

État résumé du résultat net et des autres éléments du résultat global – états financiers trimestriels (suite)

IAS 34.20(b)

		Pour la période de trois mois prenant fin au 30 juin		Pour la période de six mois prenant fin au 30 juin	
	Note	2017	2016	2017	2016
<i>En milliers d'euros</i>			Retraité*		Retraité*
Autres éléments du résultat global					
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat					
Réévaluation des immobilisations corporelles	14	75	-	200	-
Réévaluations du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies		72	(15)	72	(15)
Impôt lié		(49)	5	(90)	5
		98	(10)	182	(10)
Éléments susceptibles d'être reclassés en résultat					
Activités à l'étranger – écart de conversion		245	153	437	330
Entités mises en équivalence – quote-part des autres éléments du résultat global		10	-	10	-
Reclassement des écarts de conversion à la suite d'une perte d'influence notable		-	-	20	-
Couverture de l'investissement net – perte nette		(3)	(5)	(3)	(8)
Couvertures de flux de trésorerie – partie efficace de la variation de juste valeur		(72)	32	(93)	97
Couvertures de flux de trésorerie – reclassées en résultat		(5)	(11)	(17)	(11)
Actifs financiers disponibles à la vente – variation nette de la juste valeur		89	32	199	74
Actifs financiers disponibles à la vente – reclassés en résultat		(23)	-	(47)	-
Impôt lié		2	(26)	(14)	(53)
		243	175	492	429
Autres éléments du résultat global de la période, nets d'impôt		341	165	674	419
Résultat global de la période		2 356	1 473	3 924	2 530

* Voir note 6.

État résumé du résultat net et des autres éléments du résultat global – états financiers trimestriels (suite)

IAS 34.20(b)

	Pour la période de trois mois prenant fin au 30 juin		Pour la période de six mois prenant fin au 30 juin	
	2017	2016	2017	2016
<i>En milliers d'euros</i>		Retraité*		Retraité*
Résultat de la période attribuable aux :				
Propriétaires de la Société	1 895	1 253	3 053	2 023
Participations ne donnant pas le contrôle	120	55	197	88
	2 015	1 308	3 250	2 111
Résultat global de la période attribuable aux :				
Propriétaires de la Société	2 214	1 394	3 703	2 396
Participations ne donnant pas le contrôle	142	79	221	134
	2 356	1 473	3 924	2 530
Résultat par action				
Résultat de base par action (en euros)	0,51	0,32	0,84	0,52
Résultat dilué par action (en euros)	0,49	0,32	0,80	0,51
Résultat par action – activités poursuivies				
Résultat de base par action (en euros)	0,43	0,41	0,72	0,66
Résultat dilué par action (en euros)	0,41	0,40	0,69	0,65

IAS 34.11

IAS 34.11

* Voir note 6.

Acknowledgements

We would like to acknowledge the principal contributors to and reviewers of this publication, who include:

Rodrigo Bauce

Kiary Kwong

Julie Locke

Agnieszka Sekita

Chris Spall

Ido Vexelbaum.

Keeping in touch



Visit kpmg.com/ifrs for the latest on IFRS.

Whether you are new to IFRS or a current user, you can find digestible summaries of recent developments, detailed guidance on complex requirements, and practical tools such as illustrative disclosures and checklists.

You can also follow our [LinkedIn showcase page](#) for the latest content and topical discussion.

Helping you deal with IFRS today...



Insights into IFRS
Helping you apply IFRS to real transactions and arrangements.

Guides to financial statements

Illustrative IFRS disclosures and checklists of currently effective requirements.



Newly effective standards



US GAAP

... and prepare for IFRS tomorrow



IFRS news



IFRS newsletters

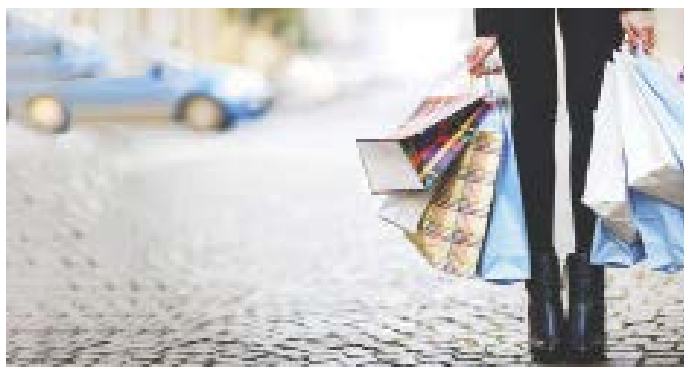


IFRS for banks



IFRS 15 for sectors

Major new and forthcoming standards



Revenue



Financial instruments



Leases



Insurance contracts (under development)

Amendments to existing standards



Business combinations and consolidation



Presentation and disclosures

For access to an extensive range of accounting, auditing and financial reporting guidance and literature, visit KPMG's Accounting Research Online. This web-based subscription service can be a valuable tool for anyone who wants to stay informed in today's dynamic environment. For a free 15-day trial, go to aro.kpmg.com and register today.